

PLU



commune de Murles

tél : 04 67 84 40 40 - <https://www.murles.fr>

IV.4.1 Notice sanitaire

1ère révision

prescrite par DCM du :
17/09/2020
arrêtée par DCM du :
24/07/2025
approuvée par DCM du :
30/04/2026

PLU

approuvé par DCM du :
15/11/2007

franck soler
[urbaniste]

JÉRÔME
BERQUET
URBANISTE
O. P. Q. U.

 damien parisot
consultant en environnement
06 32 11 48 64 - damiensolis@outlook.fr

 Ellip
SIG
CONSEIL & INGENIERIE

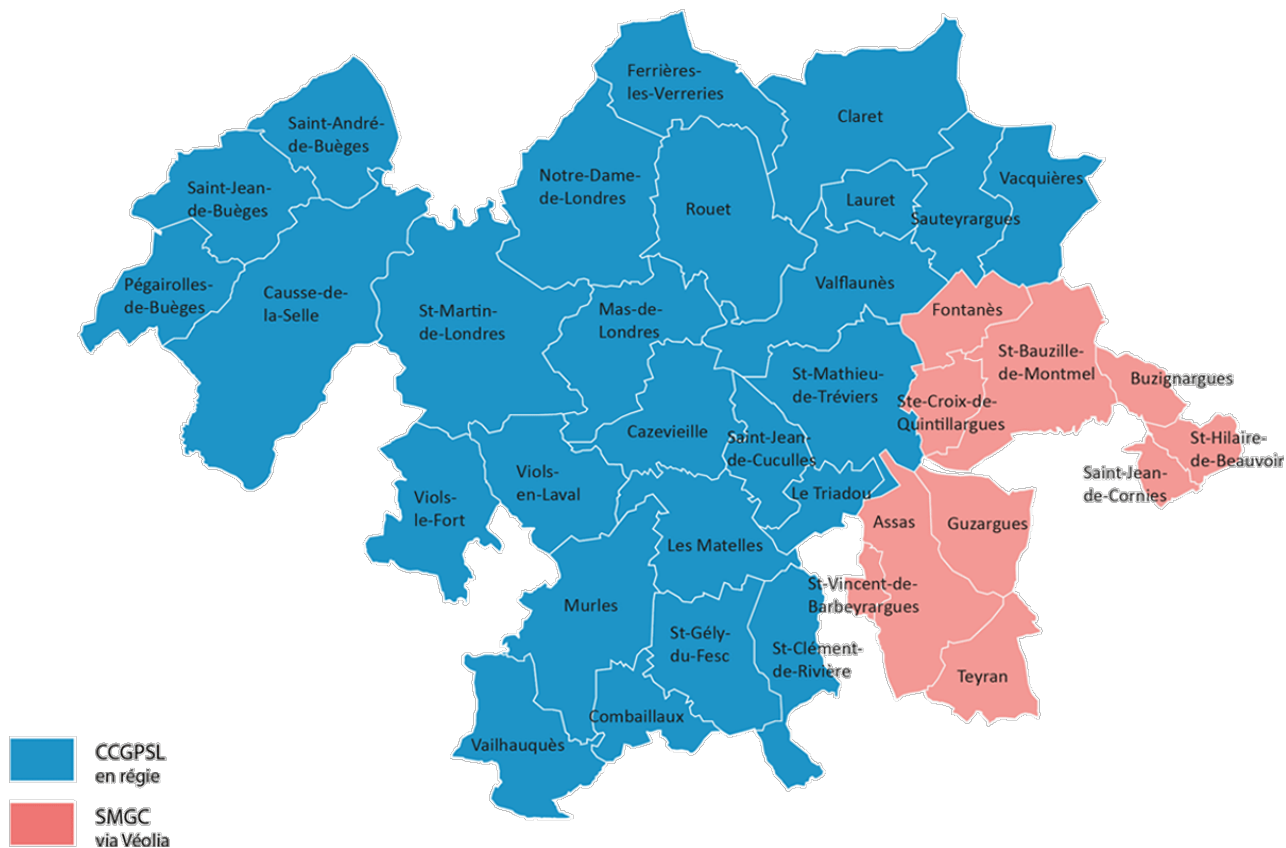


SOMMAIRE

I	EAU POTABLE	5
II	EAUX USÉES.....	7
III	EAUX PLUVIALES.....	9
IV	DÉCHETS.....	11

I EAU POTABLE

Sur le territoire de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, l'alimentation en eau potable fait l'objet d'une gestion différente selon les communes : pour 26 communes dont la commune de Murles, le service est géré par la communauté de communes et pour les 10 autres, il est délégué au Syndicat Mixte Garrigues Campagne.



| En quelques chiffres (données 2023)

18 174
ABONNÉS DESSERVIS

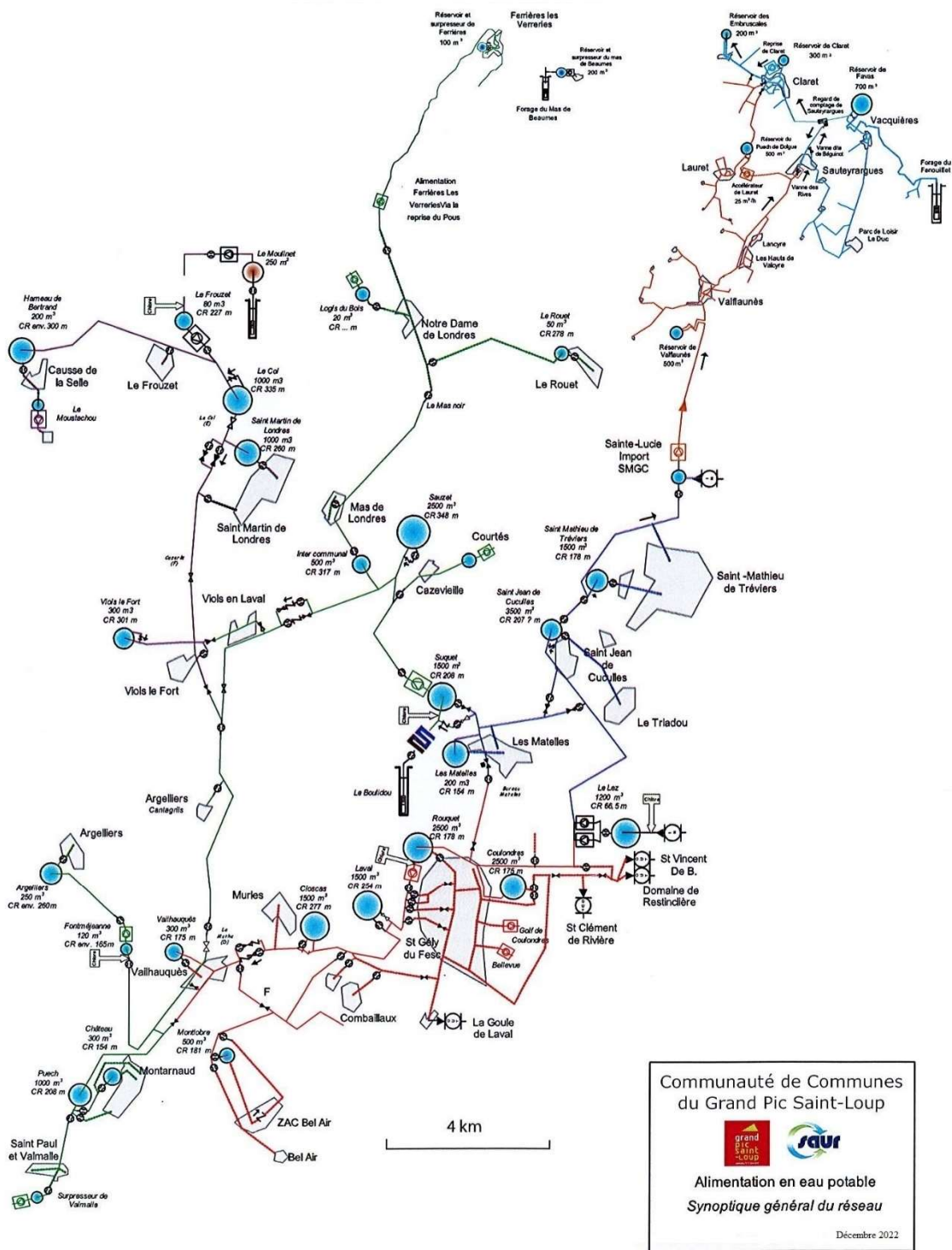
593
KM DE CANALISATIONS

3 991 754
M³ D'EAU DISTRIBUÉS

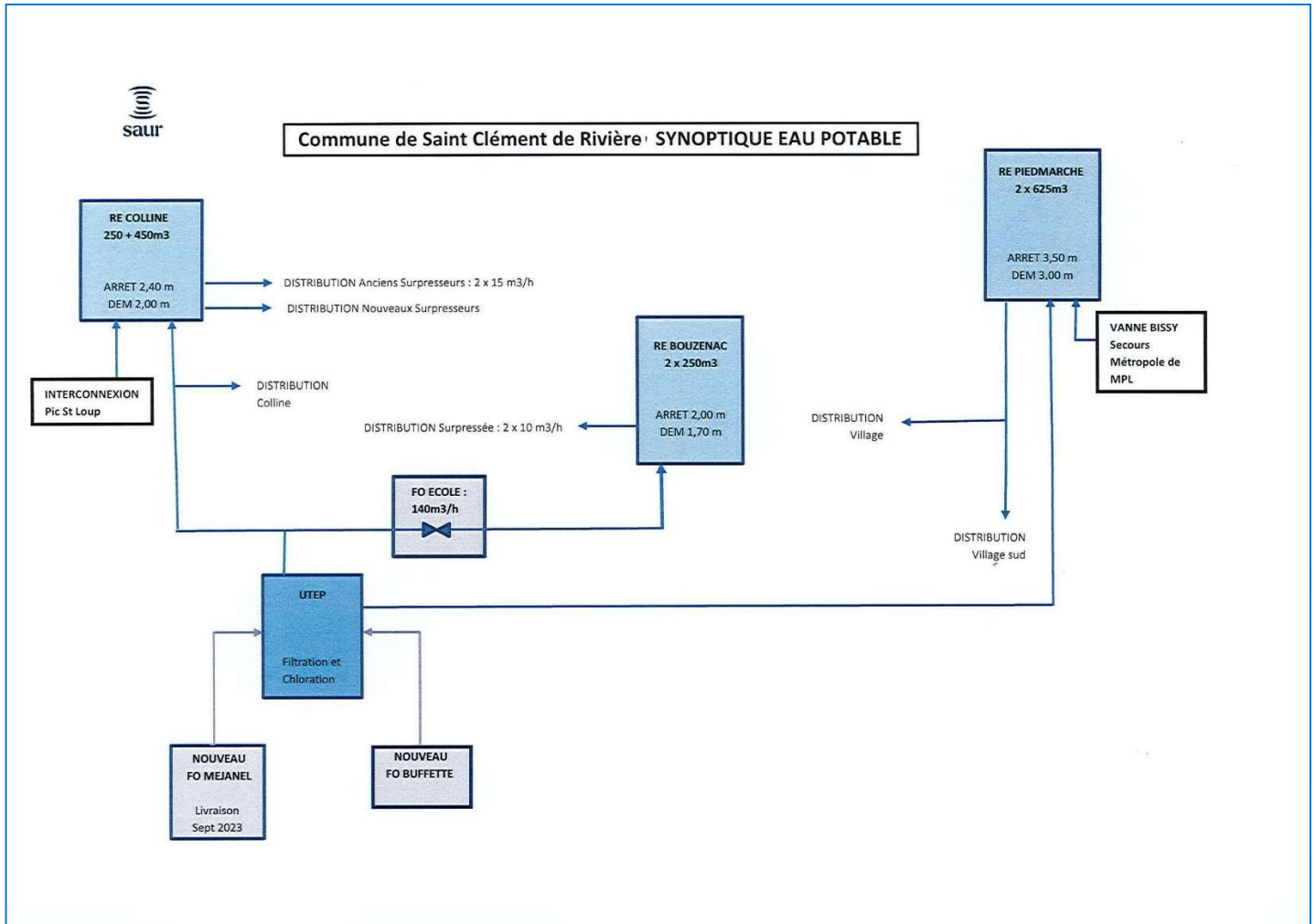
En pages suivantes : extrait du **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**, exercice 2023, communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SYNOPTIQUE DU SECTEUR DE L'EX-SMEA



SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE SAINT CLEMENT DE RIVIERE



1. Description du service

1.1 Nature du service assuré :

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup exerce en lieu et place des 26 communes, et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux d'eau potable :

- Etudes et travaux nécessaires à la recherche en eau,
- Aménagement et exploitation de la ressource,
- Construction de réseaux d'adduction et équipements nécessaires (réservoirs, stations de reprise et de traitement ...),
- Remplacement des réseaux de distribution,
- Réalisation des raccordements, des branchements particuliers et des comptages individuels des usagers ou abonnés,
- Acquisitions nécessaires aux installations,
- Livraison, distribution et fourniture d'eau potable,
- Facturation des volumes livrés aux comptages des usagers,
- Fourniture d'eau à des collectivités limitrophes.

La C.C. du Grand Pic Saint Loup assure donc la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable sur le territoire des 26 communes suivantes :

- | | | |
|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| - Causse de la Selle, | - Murles, | - Saint Martin de Londres, |
| - Cazevieille, | - Notre Dame de Londres, | - Saint Mathieu de Trévières, |
| - Claret, | - Pégairolles de Buèges, | - Sauteyrargues, |
| - Combaillaux, | - Rouet, | - Vacquières, |
| - Ferrières les Verreries | - Saint André de Buèges | - Vailhauquès, |
| - Lauret, | - Saint Clément de Rivière | - Valflaunès, |
| - Le Triadou, | - Saint Gély du Fesc, | - Viols en Laval, |
| - Les Matelles, | - Saint Jean de Buèges | - Viols le Fort. |
| - Mas de Londres, | - Saint Jean de Cuculles, | |

Le seuil de 50.000 habitants, défini par la loi n° 92-125 du 06.02.1992, ayant été atteint, une commission consultative des services publics locaux a été créée au sein de la collectivité en 2021.

1.2 Service délégué :

Par un contrat d'affermage en date du 24 décembre 2012, la SAUR assure depuis le 01/01/2013 la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable pour les communes du secteur de l'ex-SMEA (Causse de la Selle, Cazevieille, Claret, Combaillaux, Ferrières les Verreries, Lauret, Le Triadou, Les Matelles, Mas de Londres, Murles, Notre Dame de Londres, Rouet, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Saint Martin de Londres, Saint Mathieu de Trévières, Sauteyrargues, Vacquières, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval et Viols le Fort).

Le contrat, d'une durée de 12 ans, prendra fin le 31 décembre 2024.

Par contrat d'affermage en date du 11 novembre 2021, la SAUR assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable sur cette commune depuis le 01/01/2022. Ce contrat d'affermage prendra fin le 31/12/2024.

Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

☒ Exploitation	de la ressource, mise à disposition et distribution aux abonnés.
☒ Gestion du Service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance, entretien des installations, relève des compteurs.
☒ Gestion des Abonnés	Accueil des abonnés, facturation, traitement des doléances clients.
☒ Mise en service	des branchements.
☒ Entretien	de l'ensemble des ouvrages.
☒ Renouvellement	des branchements et des canalisations, inférieurs à 6m, des clôtures, compteurs, des équipements électromécaniques et hydrauliques, et télé-surveillances existantes.

La collectivité prend en charge :

☒ Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages des de traitement, du génie civil.
-------------------------	---

1.3 Service en régie :

Les communes de Pégairolles de Buèges, Saint André de Buèges et Saint Jean de Buèges sont exploitées en régie directe pour le service eau potable. Le règlement du service Eau Potable de ces trois communes, a été approuvé en date du 27/09/2016 – Délibération n°18.09.2016, par le Conseil Communautaire.

1.4 Constitution et gestion du service :

La distribution d'eau potable est assurée par les forages du Boulidou (commune de Les Matelles), du Frouzet (commune de Saint Martin de Londres), du Fenouillet (commune de Vacquières), de Baumes (Commune de Ferrières les Verreries), des forages de Buffette, Méjanel et des Ecoles (Commune de Saint Clément de Rivière), des forages des Escanauds et Devès (commune de Saint Jean de Buèges), de la Source de la Buèges (commune de Pégairolles de Buèges) et par l'importation en provenance de la Source du Lez, de Garrigues-Campagne, de l'interconnexion avec 3M et de la Commune de Brissac.

La répartition de la ressource s'est faite de la manière suivante :

- 50,00% : Source du Lez
- 19,82% : Le Boulidou
- 11,05% : La Buffette
- 7,11% : Garrigues Campagne
- 6,86% : Le Frouzet
- 2,53% : Le Fenouillet
- 1,89% : Forage des Ecoles
- 0,29% : Captage des Escanauds et Forage du Devès
- 0,18% : Source de la Buèges
- 0,14% : Baumes
- 0,10% : Brissac
- 0,04% : Forage de Méjanel
- 0,00% : Interconnexion 3M

* Le Grand Pic Saint Loup en quelques chiffres :

18 174 abonnés,

2 984 108 m³ vendus, $\left\{ \begin{array}{l} \rightarrow 2\,562\,403\text{ m}^3 \text{ sur les communes du territoire,} \\ \rightarrow 421\,705\text{ m}^3 \text{ pour l'exportation,} \end{array} \right.$

73 réservoirs et reprises,

11 sites de production (dont un non exploitable),

3 sites d'achat d'eau en gros.

593 km de canalisations d'eau potable (hors branchements)

	Réseau (km)
Ex SMEA	525,943
Saint Clément de Rivière	51,486
Pégairolles de Buèges	2
Saint André de Buèges	12
Saint Jean de Buèges	1,6
TOTAL	593,029

2. Volumes de l'année

Les volumes produits sur l'ensemble du territoire enregistrent une hausse de 4,15% pour un total de 1 707 937m³.

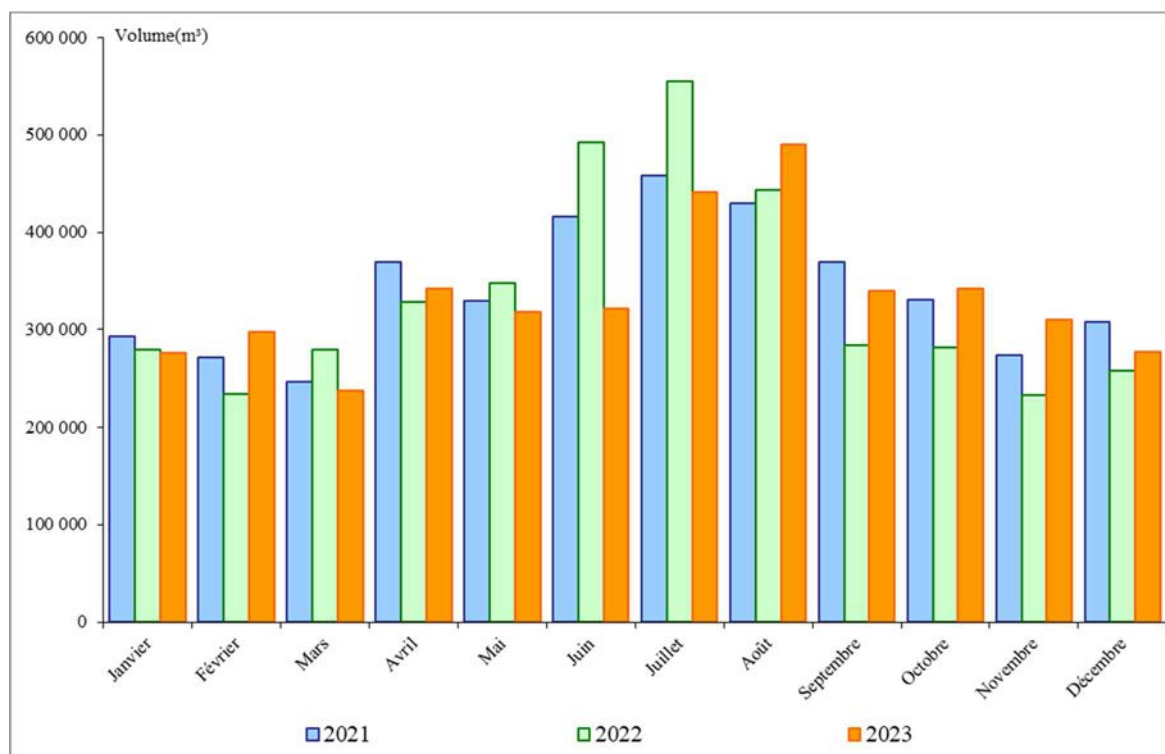
Les volumes importés baissent, par rapport à 2022, de -2,73% pour un volume total de 2.283 817m³.

En 2023, l'ensemble des volumes "produits" et "importés" sont stables par rapport à 2022 (-0,51%).

Par rapport à 2022, le nombre d'abonnés sur le territoire enregistre une légère augmentation de 1,10%.

Les volumes vendus aux abonnés accusent une nette baisse (-6,47%) par rapport à 2022, notamment sur la période estivale (-22,66%).

COMPARAISON des VOLUMES MENSUELS de 2021 à 2023 (Produits + Importés)



Les volumes produits sur le secteur de la Buèges, n'étant connus qu'annuellement, ont été mensualisés de manière homogène sur chaque année.

3. Faits marquants de l'année

	FAITS MARQUANTS
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Mise en service du Forage de la Buffette Poursuite des travaux mise en conformité des forages privés.
SAINT GELY DU FESC	Renouvellement du réseau AEP et des branchements - Rue du Patus

4. Qualité du service

Tous les abonnés ont pu se présenter à la Direction Eau et Assainissement à l'adresse suivante :

730, route de Saint Gély
34270 Les Matelles

Les bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les abonnés ont pu également se rendre à l'hôtel de la Communauté de Communes dont les horaires d'ouverture au public sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

25, allée de l'Espérance
34270 Saint Mathieu de Trévières

Le service "Abonnés" et la direction régionale de SAUR se situent à Saint Gély du Fesc :

ZAE des Verriès - 350, rue de l'Aven - BP 6
34985 Saint Gély du Fesc

Les services "Techniques" de SAUR se situent aux Matelles:

730, route de Saint Gély
34270 Les Matelles

La SAUR accueille les abonnés du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences 7 jours/7 et 24 heures/24.

INDICATEURS TECHNIQUES

En application de l'arrêté ministériel n°2007-675 du 02 mai 2007 et de la circulaire n°21/DE du 28 avril 2008, les indicateurs de performance définis sont transmis à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) pour abonder le système d'information concernant les services publics d'eau potable et d'assainissement.

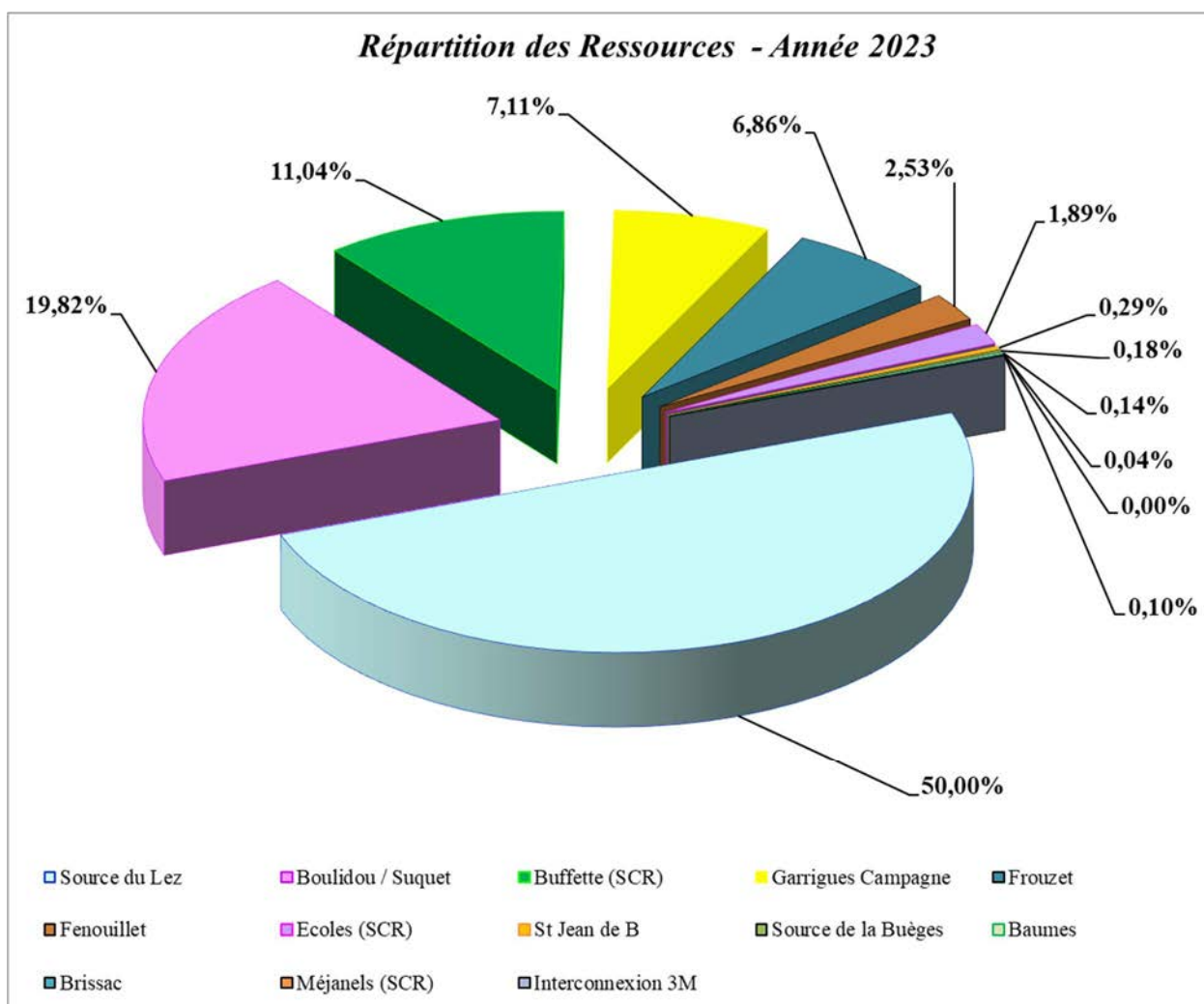
Ces indicateurs sont repris en annexe 1 du rapport.

1. Population du Service

La population légale au dernier recensement (2023) est de 40 171 habitants.

2. Origine de la ressource

L'eau distribuée sur les différentes unités de distribution peut provenir de treize sites différents.



En ce qui concerne la commune de Saint Jean de Buèges, il a été volontairement regroupé les deux sites de production (Escanauds et Devès). A titre d'information, les volumes produits, pour l'année 2023, depuis ces captages sont respectivement de 6 606 m³ et 4 815 m³.

PRODUCTION et IMPORTATION
du Grand Pic Saint Loup

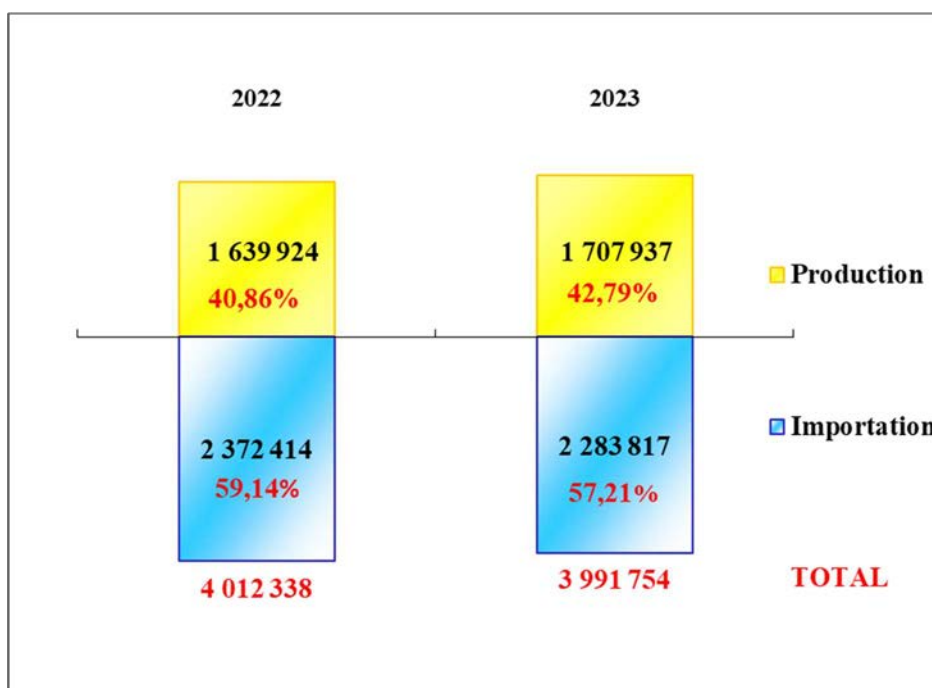
	2022	2023	Variation (%)
BOULIDOU / SUQUET	800 104	791 195	-1,11%
FROUZET	243 242	273 904	12,61%
DOMAINE DES BAUMES	5 776	5 481	-5,11%
LE FENOUILLET	133 243	100 919	-24,26%
ECOLES	26 438	75 260	184,67%
MEJANELS	408 157	1 689	-99,59%
BUFFETTE	0	440 746	
SOURCE DE LA BUEGES	10 254	7 322	-28,59%
ESCANAUDS / DEVES	12 710	11 421	-10,14%
Sous-Total Production	1 639 924	1 707 937	4,15%
SOURCE DU LEZ	2 091 229	1 995 982	-4,55%
GARRIGUES CAMPAGNE	248 105	283 671	14,34%
BRISSAC	8 011	4 164	-48,02%
INTERCONNEXION 3M	25 069	0	-100,00%
Sous-Total Importation	2 372 414	2 283 817	-3,73%
TOTAL	4 012 338	3 991 754	-0,51%

Les volumes pris dans ce tableau sont des volumes annuels, et non pas ceux issus de la campagne de relève qui est établie d'octobre à octobre.

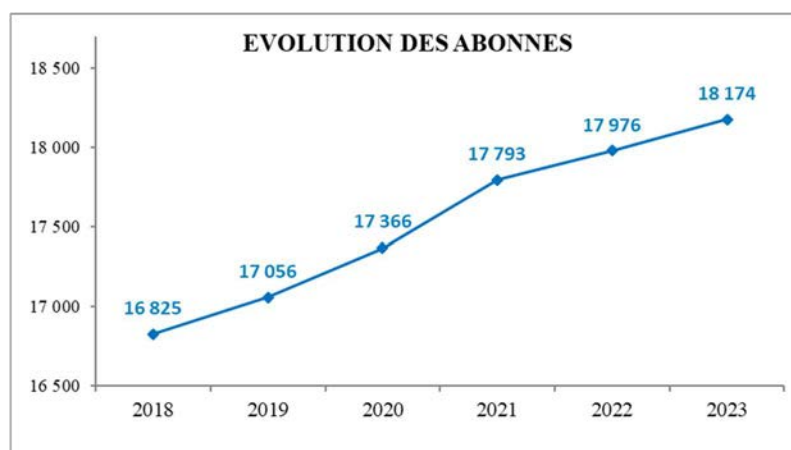
Les volumes importés depuis la Source du Lez enregistrent une baisse (- 4,55%), alors que ceux importés depuis Garrigues Campagne augmentent (+ 14,34%).

Les volumes produits à partir du Boulidou/Suquet sont à peu près stables (-1,11%), alors que ceux produits au Frouzet augmentent de 12,61% par rapport à 2022.

En 2023, le forage de la Buffette, situé sur la commune de Saint Clément de Rivière, a été mis en service.



3. Évolution du nombre d'abonnés



	2022	2023
Causse de la Selle	292	297
Cazevielle	110	108
Claret	811	835
Combaillaux	827	846
Ferrières les Verreries	47	47
Lauret	319	321
Le Triadou	301	306
Les Matelles	952	964
Mas de Londres	293	299
Murles	157	161
Notre Dame de Londres	303	305
Pégairolles de Buèges	88	83
Rouet	47	47
Saint André de Buèges	64	61
Saint Clément de Rivière	1 944	1 951
Saint Gély du Fesc	4 811	4 849
Saint Jean de Buèges	226	209
Saint Jean de Cuculles	227	228
Saint Martin de Londres	1 311	1 329
Saint Mathieu de Tréviars	1 963	1 996
Sauteyrargues	233	234
Vacquières	349	349
Vailhauquès	1 180	1 192
Valflaunès	379	399
Viols en Laval	104	111
Viols le Fort	638	647
TOTAL	17 976	18 174
Evolution en nombre		198
Evolution en %		1,10%

Le délégataire calcule l'évolution des abonnés en fonction des créations, des mutations et des résiliations (fermeture définitive du branchement). Sur les communes importantes, les résiliations, parfois plus nombreuses que les créations, impactent l'évolution qui ainsi peut sembler incohérente.

4. Evolution des volumes mis en œuvre

Dans le but d'une meilleure lecture des données techniques, tous les volumes pris en compte couvrent la période de relève et ont été ramenés à 365 jours.

4.1 Evolution des volumes (en m³)

	2022	2023
Volumes produits	1 643 573	1 627 745
Besoin réseau	92 483	105 049
Volumes importés	2 423 922	2 296 485
Volumes mis en distribution*	3 616 030	3 503 809
Volumes exportés	451 365	421 705
Volumes consommés	2 739 673	2 832 405

* *Volumes mis en distribution = (Volume produit + volume importé – volume exporté)*

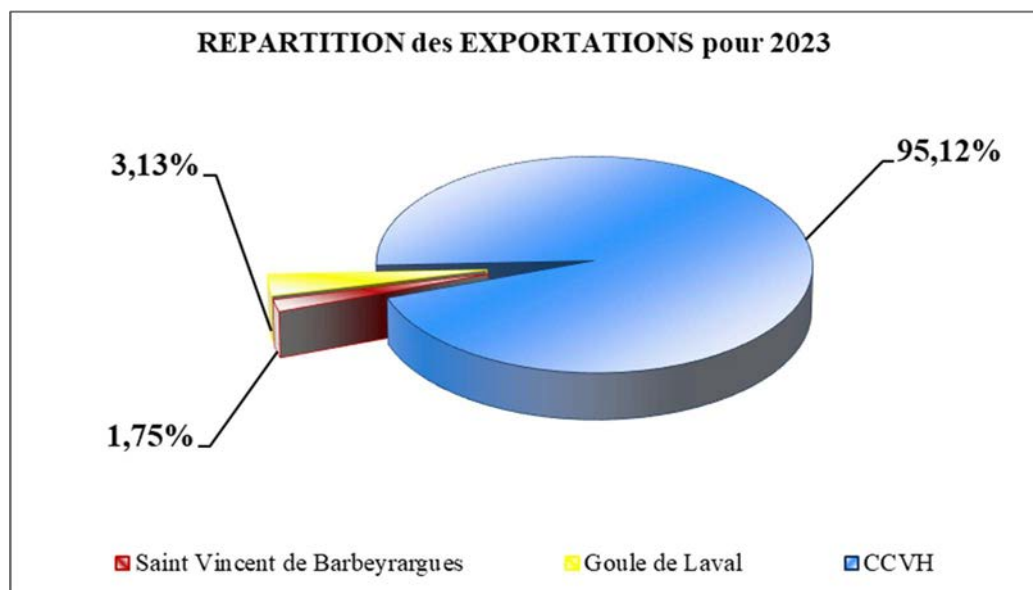
4.2 Evolution des volumes consommés (en m³)

CONSOMMATIONS TOTALES des ABONNÉS par COMMUNE

Communes	2022	2023
<i>Causse de la Selle</i>	24 600	24 792
<i>Cazevieille</i>	23 585	20 327
<i>Claret</i>	94 322	92 612
<i>Combaillaux</i>	121 868	111 092
<i>Ferrières les Verreries</i>	6 061	4 451
<i>Lauret</i>	42 876	42 187
<i>Le Triadou</i>	38 435	35 103
<i>Les Matelles</i>	126 348	121 233
<i>Mas de Londres</i>	29 616	32 417
<i>Murles</i>	21 587	21 180
<i>Notre Dame de Londres</i>	31 695	35 980
<i>Pégairolles de Buèges</i>	4 004	4 067
<i>Rouet</i>	7 349	3 868
<i>Saint André de Buèges</i>	6 493	4 526
<i>Saint Clément de Rivière</i>	465 357	399 513
<i>Saint Gély du Fesc</i>	827 301	785 799
<i>Saint Jean de Buèges</i>	11 870	10 542
<i>Saint Jean de Cuculles</i>	32 929	29 599
<i>Saint Martin de Londres</i>	167 367	146 303
<i>Saint Mathieu de Trévières</i>	301 326	288 056
<i>Sauteyrargues</i>	22 883	21 722
<i>Vacquières</i>	52 220	54 258
<i>Vailhauquès</i>	154 229	151 973
<i>Valflaunès</i>	54 024	64 149
<i>Viols en Laval</i>	16 219	13 365
<i>Viols le Fort</i>	55 115	43 289
TOTAL	2 739 679	2 562 403
Evolution en %		-6,47

La consommation moyenne annuelle par abonné et par commune est détaillée en annexe 02.

4.3 Evolution des volumes exportés



5. Rendement du réseau (P104.3) – Indice Linéaire de Pertes en Réseau (P106.3) et Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (P105.3)

Secteur de l'ex-SMEA	2022	2023
Rendement du réseau de distribution *	79,18%	77,89%
Indice linéaire de pertes de réseau **	3,85	3,93
Indice linéaire des volumes non comptés **	4,33	4,39
St Clément de Rivière		
Rendement du réseau de distribution *	91,86%	84,11%
Indice linéaire de pertes de réseau **	2,24	4,16
Indice linéaire des volumes non comptés **	2,24	4,95
Pégairolles de Buèges		
Rendement du réseau de distribution *	41,49%	75,65%
Indice linéaire de pertes de réseau **	8,22	2,44
Indice linéaire des volumes non comptés **	8,56	2,78
St André de Buèges		
Rendement du réseau de distribution *	82,30%	97,78%
Indice linéaire de pertes de réseau **	0,35	0,03
Indice linéaire des volumes non comptés **	0,38	0,03
St Jean de Buèges		
Rendement du réseau de distribution *	96,54%	91,77%
Indice linéaire de pertes de réseau **	0,75	1,73
Indice linéaire des volumes non comptés **	1,44	2,41
Entier Territoire		
Rendement du réseau de distribution *	80,73%	78,73%
Indice linéaire de pertes de réseau **	3,51	3,86
Indice linéaire des volumes non comptés **	3,94	3,92

*Rendement du réseau de distribution = $\frac{(Volume\ Consommé\ Autorisé + Volume\ Exporté)}{(Volume\ Produit + Volume\ Importé)} \times 100$

** Indices : exprimés en $m^3 / km / jour$.

6. Qualité de l'eau – Analyses

Type	Localisation	Nombre	Conformité (nombre)	Conformité (%)
Bactériologiques	Secteur ex-SMEA	94	94	100,00%
	St Clément de Rivière	28	28	100,00%
	Pégairolles de Buèges	2	2	100,00%
	Saint André de Buèges	2	2	100,00%
	Saint Jean de Buèges	6	6	100,00%
Physico-chimique	Secteur ex-SMEA	100	98	98,00%
	St Clément de Rivière	30	29	96,67%
	Pégairolles de Buèges	7	7	100,00%
	Saint André de Buèges	1	1	100,00%
	Saint Jean de Buèges	19	15	78,95%
TOTAL		289	282	97,58%

A l'issue des résultats des 289 analyses réalisées en 2023, 97,58% ont atteint le seuil de conformité défini par la Loi du 03 janvier 1992.

Les non-conformités concernent uniquement des critères physico-chimiques (turbidité, fer, plomb)

Tous les résultats d'analyses sont consultables sur le site suivant :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

7. Branchements en plomb

Pour l'exercice 2023, il était recensé très peu de branchements en plomb (0,04% sur le territoire).

Nombre de branchements en plomb	7
% de branchements restants / nombre de branchements	0,04%
Combaillaux	1
Saint Gély du Fesc	2
Saint Mathieu de Tréviers	3
Vailhauquès	1
TOTAL	7

8. Forages et puits

Le Décret Ministériel n°208-652 du 02 juillet 2008 fixe obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en Mairie.

Cette obligation est entrée en vigueur depuis le 01 janvier 2009.

Tout nouvel ouvrage réalisé à compter du 01 janvier 2009 doit faire l'objet d'une déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux. Selon un formulaire CERFA, la déclaration doit être déposée en Mairie dont une copie doit être transmise à la C.C. du Grand Pic Saint Loup qui doit gérer l'exploitation des données pour le suivi, entre autres, de leur protection dans le cadre du Service d'Assainissement Non Collectif.

Au 31.12.2023, le recensement fait état de 164 ouvrages recensés dont :

- 32 à usage domestique,
- 53 pour d'autre usage,
- 75 à usage non communiqué (par défaut pris pour usage non domestique),
- 4 ouvrages désaffectés.

Ce recensement est détaillé par communes en annexe 4.

INDICATEURS FINANCIERS

1. Tarifs aux abonnés

La facturation des consommations eau potable pour les contrats qui sont en affermage (ex-SMEA et Saint Clément de Rivière) se fait selon une tarification binôme : une part fixe et une part proportionnelle aux mètres cube consommés et passés au compteur.

Elle est établie de la manière suivante :

- Courant juillet, facturation, après relève, des consommations du premier semestre écoulé,
- Courant janvier, facturation, après relève, des consommations du second semestre écoulé.

Les abonnés des trois communes de la Buèges sont facturés annuellement, avec une tarification identique à celle des autres abonnés : une part fixe et une part proportionnelle aux mètres cube consommés et passés au compteur.

PRIX de l'EAU

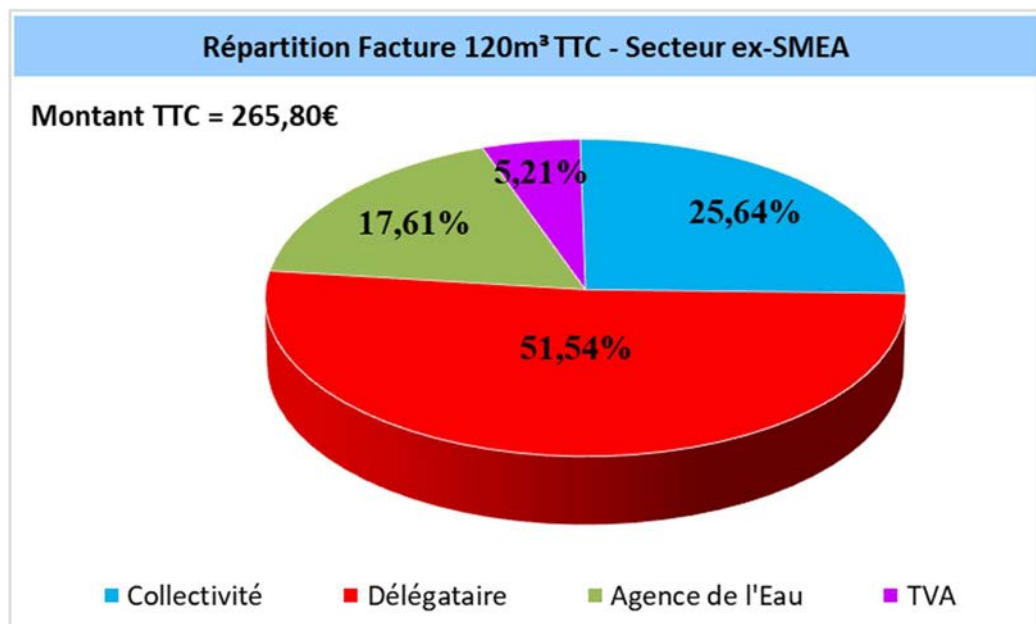
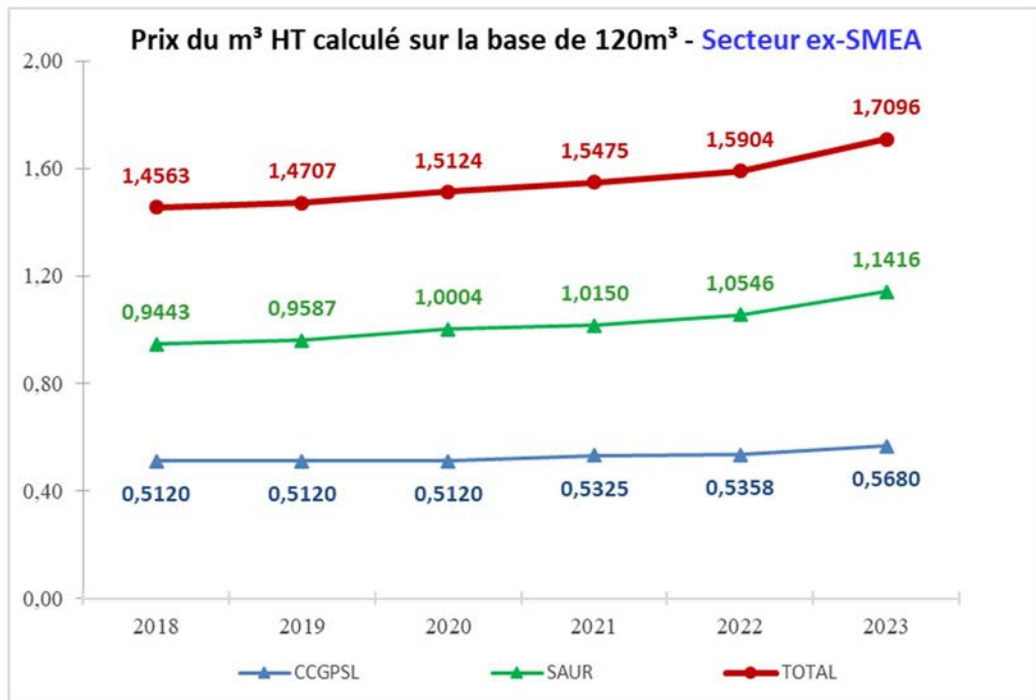
Part C.C. Grand Pic Saint Loup et part Délégitaire

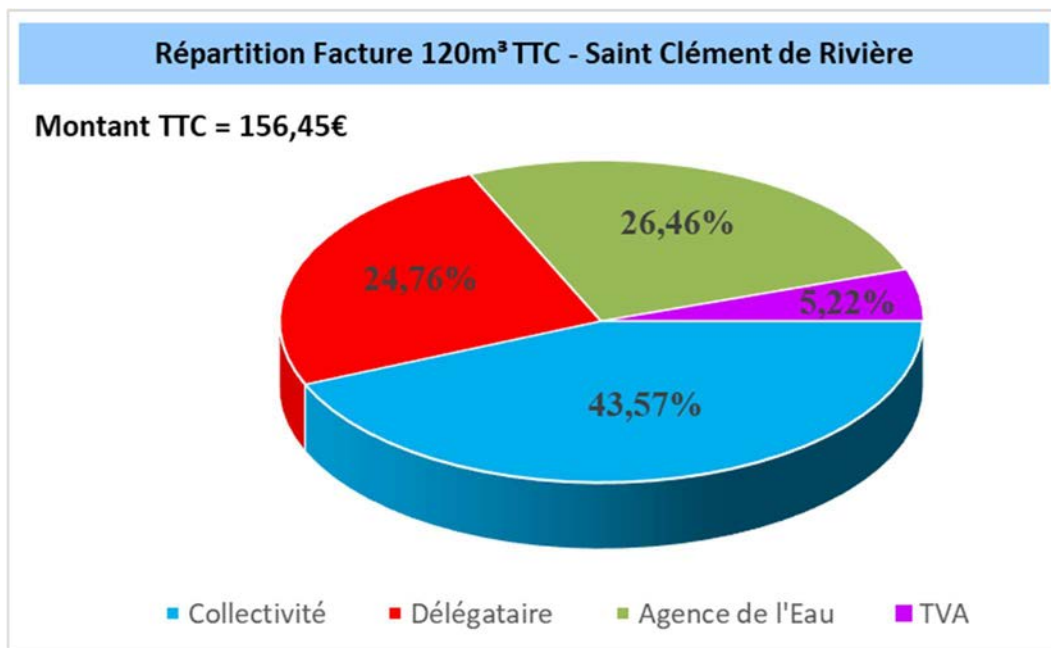
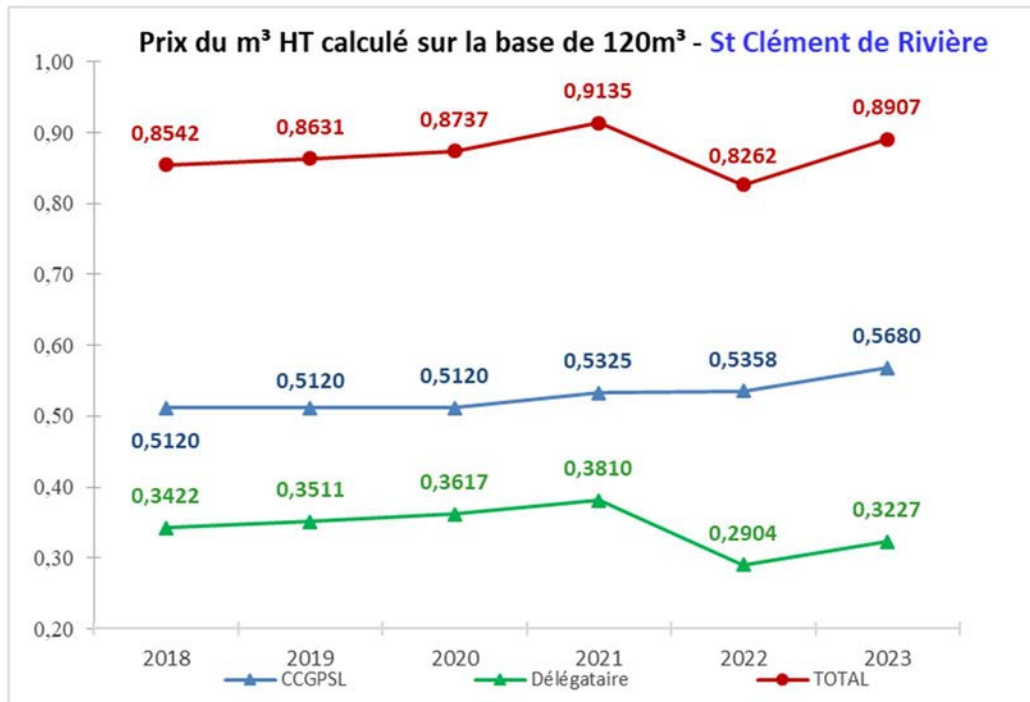
(Hors TVA et hors Assainissement)

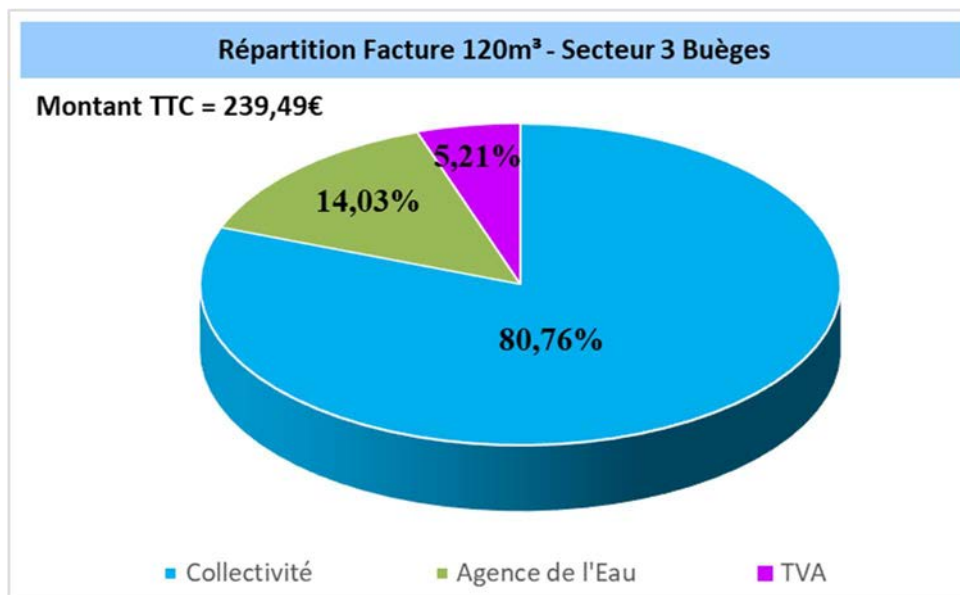
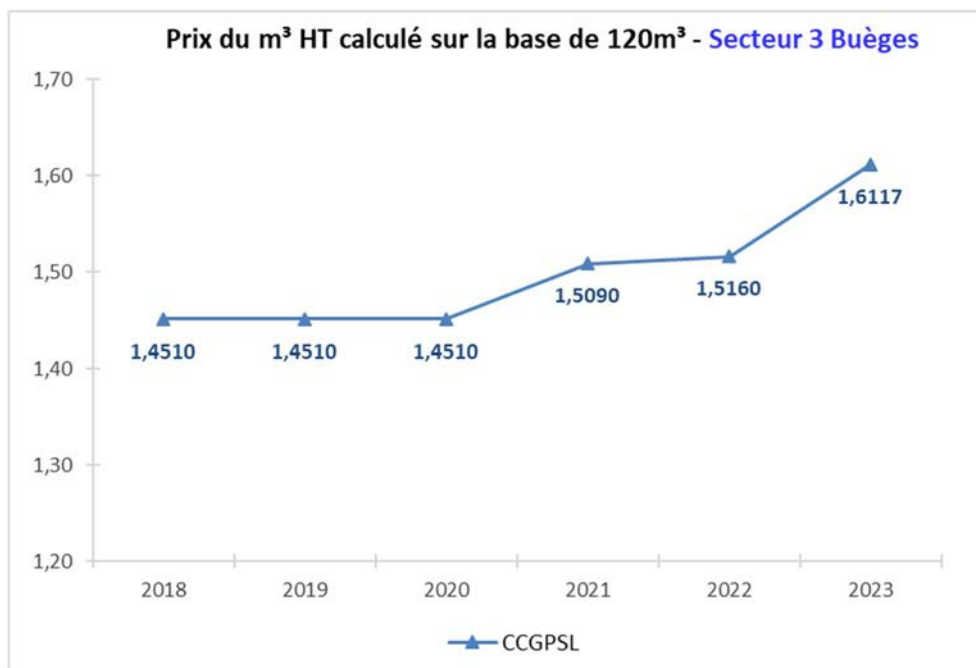
Secteur ex-SMEA	Année 2023			Année 2024			Variation
	CCGPSL	SAUR	Total	CCGPSL	SAUR	Total	
Part fixe	-	37,15	37,15	-	41,23	41,23	10,98%
de 1 à 30 m ³	0,268	0,514	0,782	0,268	0,567	0,835	6,78%
de 31 à 750m ³	0,668	0,938	1,606	0,668	1,034	1,702	5,98%
au-delà de 750 m ³	0,746	1,092	1,838	0,746	1,204	1,950	6,09%
St Clément de Rivière	Année 2023			Année 2024			Variation
	CCGPSL	SAUR	Total	CCGPSL	SAUR	Total	
Part fixe	-	8,89	8,89	-	10,02	10,02	12,71%
de 1 à 30 m ³	0,268	0,1111	0,379	0,268	0,1253	0,393	3,75%
de 31 à 750m ³	0,668	0,2945	0,963	0,668	0,3319	1,000	3,89%
au-delà de 750 m ³	0,746	0,6668	1,413	0,746	0,7515	1,498	6,00%
3 communes de la Buèges	Année 2023		Total	Année 2024		Variation	
	CCGPSL	Total		CCGPSL	Total		
Part fixe	77,00	77,00	77,00	77,00	0,00%		
de 1 à 120 m ³	0,970	0,970	0,970	0,970	0,00%		
de 121 à 240m ³	1,845	1,845	1,845	1,845	0,00%		
au-delà de 240 m ³	2,825	2,825	2,825	2,825	0,00%		

Tarifs 2023 : Délibération 007.12.2022 du 13.12.2022

Tarifs 2024 : Délibération 013.12.2023 du 19.12.2023







La variation de la part des délégataires suit l'évolution des clauses et paramètres de la formule de révision contractuelle.

Au 01/01/2022, sur la commune de Saint Clément de Rivière, et suite à la fin du contrat de DSP, il y a eu un changement de délégataire.

A ces valeurs viennent s'ajouter les taxes et redevances suivantes :

- la T.V.A. au taux de 5,5%.
- la redevance de "lutte contre la pollution domestique" est de 0,28€/m³ consommé pour les abonnés de l'entier territoire.
- la redevance "Préservation des Ressources en eau" est de 0,11€/m³ pour le secteur de l'ex-SMEA et de 0,065€ sur celui de Saint Clément de Rivière. A noter, le secteur de la Buèges n'est pas soumis au versement de cette redevance car situé en zone non déficitaire au regard de la ressource en eau (Cf. point V de l'article L 213-10-9 du code de l'environnement)

Il est à noter, que pour la facture type de 120m³ (TTC), une forte disparité tarifaire existe, en 2023, entre les 3 territoires :

	Montant TTC	
St Clément de Rivière	156,45 €	
Secteur 3 Buèges	239,49 €	+ 53,07%
Ex-SMEA	265,80 €	+ 69,89%

Conformément aux dispositions de la loi du 12.07.2010, la note d'information de l'Agence de l'Eau R.M.C sur les redevances de la facture d'eau est reportée en annexe 5.

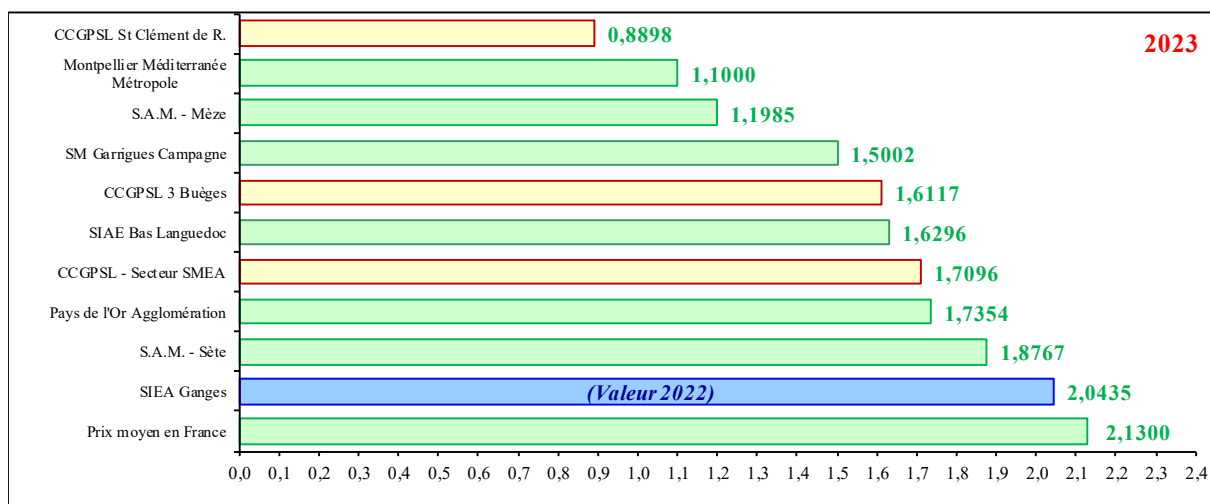
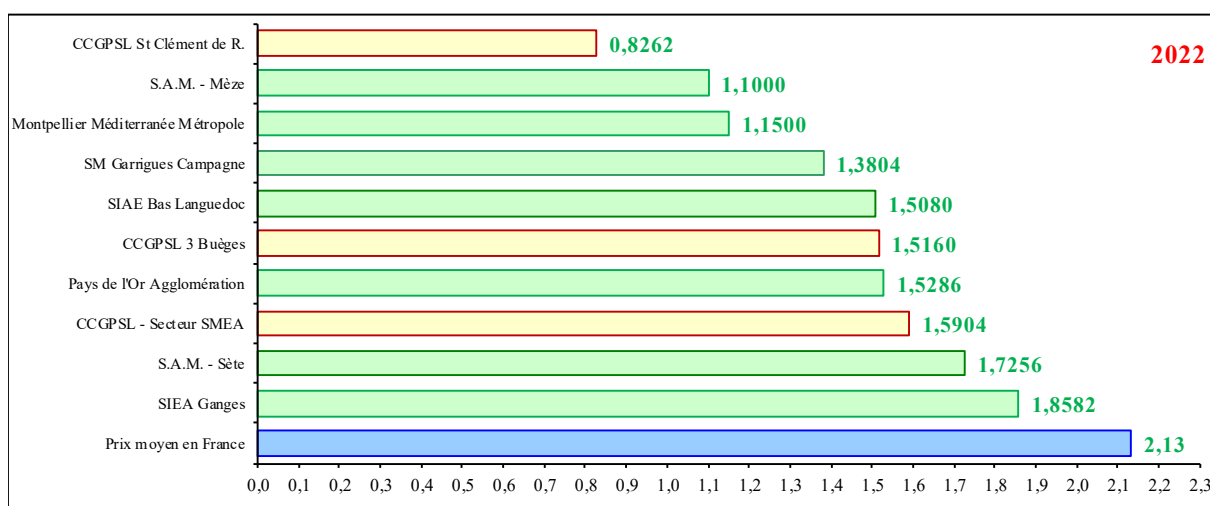
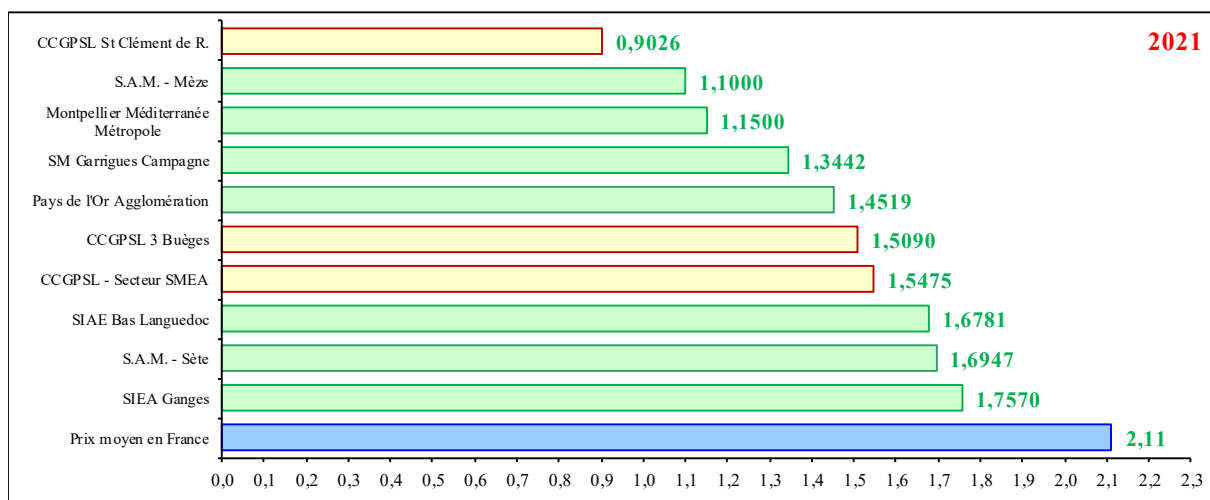
Prix du m³ TTC - Années 2022 et 2023

Calculé sur la base d'une consommation de 120m³ (y compris abonnements - hors assainissement)



2. Comparatif du prix du mètre cube d'eau potable :

Un comparatif du prix du mètre cube est présenté (hors assainissement, TVA et redevances) sur la base de la consommation de référence INSEE -120m³ (parts collectivité + fermier + abonnements).



Abstraction faite des particularités du contrat de Saint Clément de Rivière, les collectivités de la région de Montpellier ont un prix de l'eau assez homogène, en deçà du prix moyen du m³ en France.

Nota : Pour l'eau achetée en bouteille par le consommateur, il la paie selon la marque :

- 130,00€/m³ pour l'eau la moins chère,
- 550,00€/m³ pour les marques les plus chères.

3. Facture type

En annexe 3, une facture type d'eau potable se rapportant à une consommation de 120 m³. Il est fait un comparatif entre les valeurs 2022 et 2023.

4. Tarif de l'eau importée

PRIX DU M³ HT DE L'EAU IMPORTÉE

	2020		2021		2022		2023	
	1 ^{er}	2 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}
	Semestre	Semestre	Semestre	Semestre	Semestre	Semestre	Semestre	Semestre
Lez	0,148		0,148		0,148		0,148	
Interconnexion 3M	0,148		0,148		0,148		0,148	
SMGC	0,4073	0,4072	0,4123	0,4151	0,4221	0,4543	0,6004	0,777
Brissac	0,92		0,52		0,63		0,60	

5. Autres indicateurs financiers

5.1. Recettes de la collectivité

	2022	2023
Recettes vente d'eau aux usagers	1 532 039,99 €	1 518 653,00 €
Abonnement	25 352,87 €	27 187,73 €
Recettes ventes d'eau en gros	459,59 €	0,00 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-70 123,79 €	28 119,19 €
Sous-Total Recettes de Ventes d'Eau	1 487 728,66 €	1 573 959,92 €
Recettes liées aux travaux	493 528,16 €	476 107,12 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €
Autres recettes :	451 733,48 €	478 364,61 €
70- Prestations de services (refacturation...)	341 782,56 €	405 747,30 €
75- Autres produits de gestion (CCVH)	108 889,32 €	71 607,31 €
77- Produits exceptionnels	1 061,60 €	1 010,00 €
Sous-Total Autres Recettes	945 261,64 €	954 471,73 €
Total des Recettes	2 432 990,30 €	2 528 431,65 €

5.2. Recettes des délégataires

	2022	2023
Recettes vente d'eau aux usagers (part délégataire)	1 859 738,64 €	1 825 066,05 €
Abonnement	570 028,28 €	655 165,19 €
Recettes ventes d'eau en gros	1 810,80 €	0,00 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-46 040,43 €	56 063,43 €
Sous-Total Recettes de Ventes d'Eau	2 385 537,29 €	2 536 294,67 €
Recettes liées aux travaux	415 800,00 €	385 900,00 €
Autres recettes	63 000,00 €	61 100,00 €
Sous-Total Autres Recettes	478 800,00 €	447 000,00 €
Total des Recettes	2 864 337,29 €	2 983 294,67 €

5.3 Ecrêtements

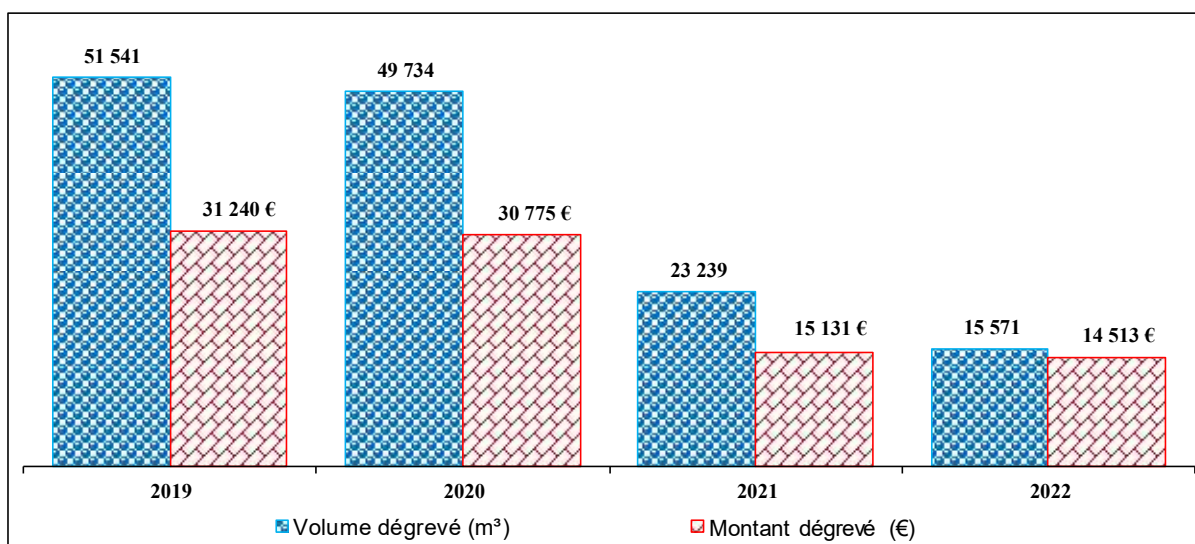
Pour les surconsommations accidentelles, l'Assemblée a délibéré sur les modalités d'application des mesures et conditions d'écèlement (délibérations 011-11-2018 du 27.11.2018).

Conformément à la loi Warsmann 2011-525 du 17.05.2011 et de son décret d'application du 24.09.2012, le moyen de calcul des écèlement a évolué. Désormais, l'abonné ne sera pas tenu au paiement de tout volume excédant le double de sa consommation moyenne sur les 3 dernières périodes de référence, s'il présente, dans le mois suivant le constat de fuite, une facture de réparation d'un plombier et si la fuite a eu lieu sur une canalisation.

Des courriers personnalisés sont transmis à tous les abonnés ayant présenté une demande d'écèlement.

Lorsque la demande est formulée pour un immeuble en location, le propriétaire est également informé du sinistre et conseillé sur les mesures conservatoires à mettre en œuvre.

	2018	2019	2020	2021	2022
Volume dégrévé (m³)	54 764	51 541	49 734	23 239	15 571
Montant dégrévé (€)	33 280 €	31 240 €	30 775 €	15 131 €	14 513 €



Les demandes d'écèlement sont traitées avec une année de décalage. Les données de l'année 2023, en cours de traitement au sein de la Direction de l'Eau, seront publiées dans le rapport de l'année prochaine.

5.4 Montants financiers

	Montants 2022	Montants 2023
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 975 090,99 €	2 445 304,55 €
Montant des subventions en €	0,00 €	0,00 €
Montant des contributions €	0,00 €	77 600,00 €

5.5 Etat de la dette

		Montants 2022	Montants 2023
Encours de la dette au 31.12.2023 (Montant restant dû)		6 953 351,00 €	6 651 864,00 €
Montant remboursé durant l'exercice 2023	En capital	299 459,91 €	301 486,96 €
	En intérêt	82 602,40 €	78 655,35 €
Dotation aux amortissements en 2023		1 741 900,66 €	1 765 394,60 €

En 2022, la reprise des biens des communes a été comptablement effective (Trésorerie)

5.6 Taux d'impayés sur l'année précédente

3 BUEGES	2022	2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	8 524,98 €	9 983,54 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	61 516,73 €	60 718,48 €
Taux d'impayés en € sur les factures d'eau 2022	13,86%	16,44%

DSP SAUR - Secteur ex-SMEA	2022	2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	73 685,87 €	57 769,18 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	4 761 490,00 €	4 602 780,00 €
Taux d'impayés en € sur les factures d'eau 2022	1,54%	1,25%

DSP SAUR - St Clément de Rivière	2022	2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	ND	17 650,99 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	ND	577 043,00 €
Taux d'impayés en € sur les factures d'eau 2022	ND	3,06%

Au 01/01/2022, une nouvelle DSP est entrée en vigueur sur St Clément de Rivière avec changement de délégataire. Aucune donnée n'est donc disponible.

1. Travaux de branchements particuliers réalisés en 2023

	Branchement	Branchement et Compteur	Compteur
Causse de la Selle	1	1	3
Cazevieille	1	0	1
Claret	0	0	24
Combaillaux	2	1	29
Ferrières les Verreries	0	1	0
Lauret	4	1	4
Le Triadou	0	1	6
Les Matelles	2	4	7
Mas de Londres	0	4	1
Murles	0	0	3
Notre Dame de Londres	1	2	5
Pégairolles de Buèges	0	1	0
Rouet	0	0	0
Saint André de Buèges	0	0	0
Saint Clément de Rivière	2	6	1
Saint Gély du Fesc	6	2	24
Saint Jean de Buèges	1	0	1
Saint Jean de Cuculles	3	3	1
Saint Martin de Londres	4	3	10
Saint Mathieu de Trévières	0	2	13
Sauteyrargues	0	1	1
Vacquières	0	2	1
Vailhauquès	6	1	12
Valflaunès	0	1	17
Viols en Laval	0	2	8
Viols le Fort	0	4	2
TOTAL	33	43	174

2. Travaux d'extensions réalisés en 2023 (promoteurs et particuliers)

<i>Communes</i>	<i>Projet réalisé</i>		<i>Projet en attente</i>	<i>Projet sans suite</i>
	<i>Projet</i>	<i>Nbre de lots</i>		
Claret			3	
Combaillaux	1	12		
Lauret			1	
Saint Gély du Fesc	1	3		
Saint Mathieu de Trévières	1	8	1	
Sauteyrargues			1	
Vacquières			1	
Vailhauquès	2	4		
Valflaunès			1	
TOTAL	5	27	8	0

3. Renouvellement de branchements réalisés en 2023

Communes	Nombre de branchements
Combaillaux	11
Le Triadou	34
Les Matelles	8
Murles	3
Saint Clément de Rivière	2
Saint Gély du Fesc	20
Saint Jean de Cuculles	1
Saint Martin de Londres	18
Saint Mathieu de Trévières	27
Vacquières	4
Vailhauquès	1
Valflaunès	4
TOTAL	133

4. Travaux réalisés en 2023

	OPERATIONS	TRAVAUX TTC REALISES 2023
CLARET	Réhabilitation Av des Embruscales	190 000,00 €
LE TRIADOU	Renouvellement du réseau centre village Sortie/renouvellement des branchements	203 000,00 €
LES MATELLES	Renouvellement vanne et création d'une ventouse ancien chemin du Triadou Renouvellement de branchement	9 200,00 €
MURLES	Renouvellement de vannes	13 000,00 €
NOTRE DAME DE LONDRES	Remplacement d'une vidange Réhabilitation 50m de réseaux Reprise de 17 branchements dont 6 sorties de compteurs sur domaine public	114 668,00 €
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Extension du réseau lotissement Hélène de Savoie - 450 ml de DN 150 Fonte + Création de 33 branchements individuels Renouvellement de branchements : - n°1 et n°9 allée des Peupliers - 2 branchements	87 843,40 €
SAINT GELY DU FESC	Renouvellement du réseau AEP et des branchements rue du Patus Réservoir du Rouquet renouvellement de 3 pompes avec pose de débitmètre Renouvellement débitmètre les Vautes Renouvellement de 18 branchements rue du Thym Vannes et accessoires Renouvellement branchements rue des Cades Renouvellement branchement allée du Merlot Renouvellement branchement Avenue du Clapas	660 060,00 €
SAINT JEAN DE BUEGES	Travaux amélioration source des Escanaux: – Clôture du périmètre et portail – Abattage des arbres proches des ouvrages de captage -Aménagement chemin d'accès	49 729,00 €
SAINT MARTIN DE LONDRES	Amélioration desserte rue de l'Ayet	31 759,00 €
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Extension réseau Lotissement SCCV de la Lyre - Cami de Lou Castellas - Renouvellement des 26 branchements rue Cami del Ormeu	82 929,17 €
SAUTEYRARGUES	Dévoisement réseau chemin de la condamine	29 000,00 €
VALFLAUNES	Réhabilitation du réseau rue de la Plaine	85 519,13 €
VIOLS LE FORT	Extension du réseau lotissement Demangel Simone	14 107,00 €
	TOTAL	1 570 814,70 €

4. Projets à l'étude

	PROJETS 2024
CAUSSE DE LA SELLE	Réhabilitation Réseaux et Branchements RD122/ route du Barrage/entrée village
CLARET	Extension réseau lotissement le clos des Amouriers II Extension réseau lotissement la Chênaie Extension réseau lotissement les Muriers II Réhab 5 Brt et accessoires réseau Av des Embruscales
COMBAILLAUX	Renouvellement de 36 branchements rue des Hauts de la Fontaine
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Extension réseau pour le projet HELENIS (Domaine de Saint Clément) Extension rue du Patus (Lotissement) Fin des mises en conformité des forages privés
SAINT GELY DU FESC	Renouvellement de 38 branchements rue Traversière avec pose de 5 vannes
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Extension réseau lotissement Le Solan
SAUTEYRARGUES	Réhabilitation réseau chemin des vignes Extension réseau ZAE la plaine
VACQUIERES	Réhabilitation réseau RD107-109 Reprise du réservoir de Favas jusqu'au Bourg
VALFLAUNES	Réhabilitation étanchéité du réservoir

INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE

2023 Secteur de l'ex-SMEA

Indicateurs descriptifs du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	46 637
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2024	2,35
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2023	2,22
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours
Indicateurs de performance du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,00%
P 103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	77,89%
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,39
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	3,93
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,03%
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage des Baumes	100
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage du Boulidou	100
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage du Fenouillet	100
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage du Frouzet	100
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage du Pézouillet	100
P 109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	0 €
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	0,94%
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,08%
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	16 ans et 8 mois
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,25%
P 155.1	Taux de réclamations	1,57 %

2023 SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Indicateurs descriptifs du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 294
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2024	1,36
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2023	1,27
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours
Indicateurs de performance du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,7%
P 103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	84,11%
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,95
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	4,16
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage des Ecoles	0%
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage de Méjanel	60%
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage de la Buffette	80%
P 109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	0 €
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	0 ‰
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,99%
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	16 ans et 8 mois
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,06%
P 155.1	Taux de réclamations	0,51 ‰

2023 PEGAIROLLES DE BUEGES

Indicateurs descriptifs du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	139
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2024	2,00
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2023	1,99
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours
Indicateurs de performance du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,0%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,0%
P 103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	75,65%
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,78
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	2,44
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Source de la Buèges	80%
P 109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	0 €
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	0‰
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00%
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	16 ans et 8 mois
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,08%
P 155.1	Taux de réclamations	0‰

2023 SAINT ANDRE DE BUEGES

Indicateurs descriptifs du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	91
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2024	2,00
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2023	1,99
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours
Indicateurs de performance du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%
P 103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	97,78%
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,03
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	0,03
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%
P 109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	0 €
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	0‰
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00%
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	16 ans et 8 mois
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,24%
P 155.1	Taux de réclamations	0‰

2023 SAINT JEAN DE BUEGES

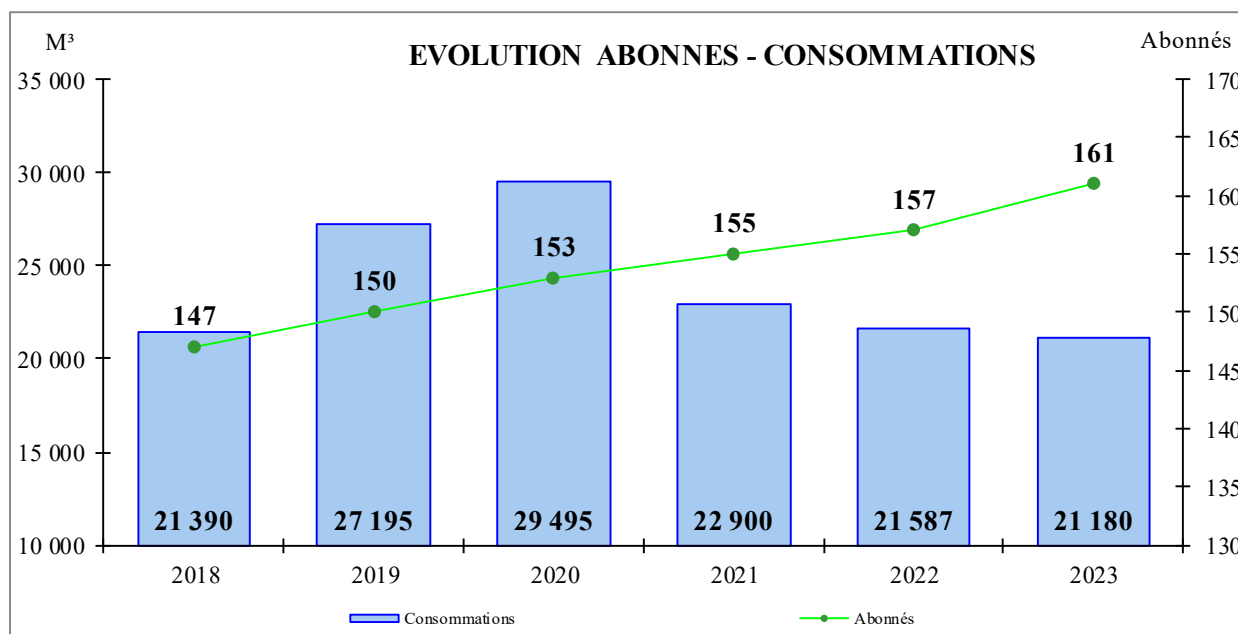
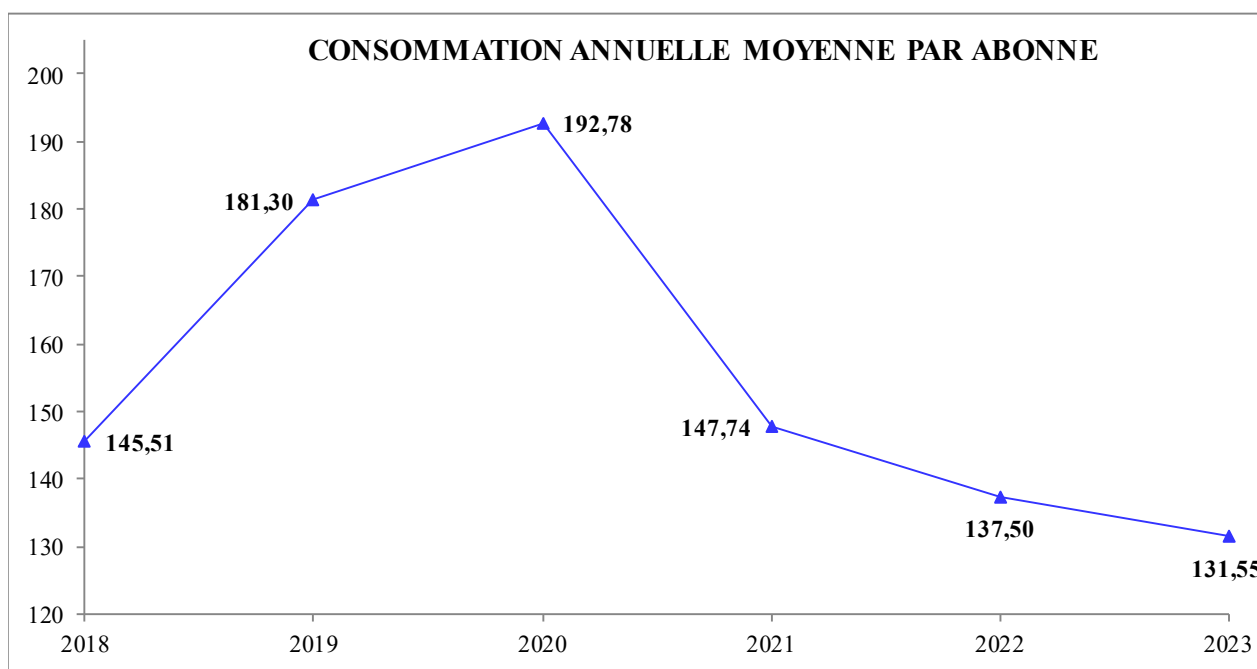
Indicateurs descriptifs du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	403
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2024	2,00
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2023	1,99
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours
Indicateurs de performance du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	78,9%
P 103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	91,77%
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,41
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,73
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Source des Escanauds	80%
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage Deves	40%
P 109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	0 €
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	0‰
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00%
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	16 ans et 8 mois
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	9,89%
P 155.1	Taux de réclamations	0‰

MURLES

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Consommations	21 390	27 195	29 495	22 900	21 587	21 180
Abonnés	147	150	153	155	157	161
Consommation moyenne/Ab/An	145,51	181,30	192,78	147,74	137,50	131,55

En 2019, 2 abonnés ont eu des consommations cumulées de 3 454m³

En 2020, un abonné a eu une consommation de 6 300m³



RECENSEMENT DES OUVRAGES ET PUIITS DES PARTICULIERS**SITUATION AU 31.12.2023**

Communes	Nombre d'ouvrages	Usage déclaré		Usage non domestique	Désaffectés
		Domestique	Autre usage		
Causse de la Selle	2	1	-	1	-
Cazevieille	0	-	-	-	-
Claret	0	-	-	-	-
Combailaux	11	2	3	6	-
Ferrières les Verreries	0	-	-	-	-
Lauret	2	1	1	-	-
Le Triadou	15	5	2	8	-
Les Matelles	16	4	2	10	-
Mas de Londres	10	2	3	5	-
Murles	6	-	-	5	1
Notre Dame de Londres	1	-	1	-	-
Pégairolles de Buèges	0	-	-	-	-
Rouet	2	-	-	2	-
Saint André de Buèges	0	-	-	-	-
Saint Clément de Rivière	17	4	9	4	-
Saint Gély du Fesc	29	3	17	9	-
Saint Jean de Buèges	0	-	-	-	-
Saint Jean de Cuculles	15	2	7	4	2
Saint Martin de Londres	5	1		3	1
Saint Mathieu de Trévières	14	4	0	10	-
Sauteyragues	3	-	3	-	-
Vacquières	2	-	-	2	-
Vailhauquès	13	2	5	6	-
Valflaunès	1	1	-	-	-
Viols en Laval	0	-	-	-	-
Viols le Fort	0	-	-	-	-
TOTAL	164	32	53	75	4

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les systèmes qui traitent les eaux usées domestiques des bâtiments non raccordés au réseau public d'assainissement, en assurant leur collecte, prétraitement, épuration, infiltration ou rejet.

Depuis 2018, l'assainissement non collectif des 36 communes est géré par le service public de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Le SPANC a pour missions :

- d'instruire les projets d'assainissement non collectif déposés en mairie dans le cadre de la construction d'une habitation ou de sa réhabilitation,
- d'assurer le contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées
- de recenser et veiller au bon fonctionnement et à l'entretien des dispositifs existants : écoulement, traitement, vidange...

Le contrôle de bon fonctionnement permet de vérifier l'état de l'installation et son impact sur l'environnement et la santé des usagers.

Le contrôle est obligatoire, il est effectué à intervalle régulier de 8 ans. En cas de vente de votre bien, il doit être daté de moins de 3 ans à la date de signature de l'acte de vente. Sinon, un nouveau contrôle est nécessaire.

En pages suivantes : extrait du **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** et du **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**, exercice 2023, communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

1. INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Présentation du Territoire Desservi et Mode de Gestion du Service

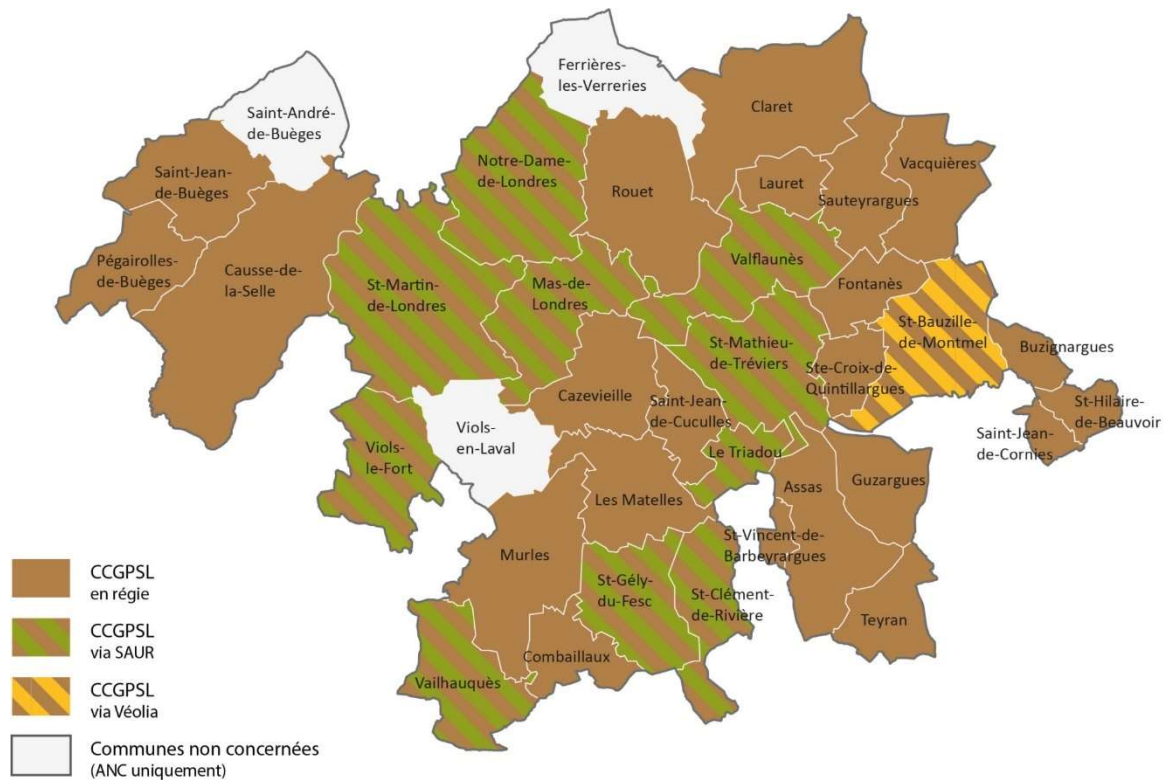
Depuis le 01.01.2018, la **Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup** (CCGPSL) exerce la compétence assainissement collectif des eaux usées par transfert de compétence des communes fixé par la loi NOTRe.

Le service Assainissement Collectif est géré au niveau intercommunal en régie, avec prestataire de services, ou en affermage (contrats de Délégation de Service Public).

La CCGPSL assure la collecte des eaux usées, le transport, la dépollution, l'élimination des boues produites et le contrôle de raccordement sur le territoire des 33 communes suivantes :

- Assas (*Régie*),
- Buzignargues (*Régie*),
- Causse de la Selle (*Régie*),
- Cazevieille (*Régie*),
- Claret (*Régie*),
- Combaillaux (*Régie*),
- Fontanes (*Régie*),
- Guzargues (*Régie*),
- Lauret (*Régie*),
- Le Triadou (*DSP – SAUR*)
- Les Matelles (*Régie*),
- Mas de Londres (*DSP – SAUR*)
- Murles (*Régie*),
- Notre Dame de Londres (*DSP – SAUR*)
- Pégairolles de Buèges (*Régie*),
- Rouet (*Régie*),
- Saint Bauzille de Montmel (*DSP – VEOLIA*)
- Saint Clément de Rivière (*DSP – SAUR*)
- Saint Gély du Fesc (*DSP – SAUR*)
- Saint Hilaire de Beauvoir (*Régie*),
- Saint Jean de Buèges (*Régie*),
- Saint Jean de Cornies (*Régie*),
- Saint Jean de Cuculles (*Régie*),
- Saint Martin de Londres (*DSP – SAUR*)
- Saint Mathieu de Trévières (*DSP – SAUR*)
- Saint Vincent de Barbeyrargues (*Régie*),
- Sainte Croix de Quintillargues (*Régie*),
- Sauteyrargues (*Régie*),
- Teyran (*Régie*),
- Vacquières (*Régie*),
- Vailhauquès (*DSP – SAUR*)
- Valflaunès (*DSP – SAUR*)
- Viols le Fort (*DSP – SAUR*)

Les communes de Ferrières-les-Verreries, Saint-André-de-Buèges et Viols-en-Laval, n'étant pas dotées de systèmes d'assainissement collectif, ne sont pas concernées par ce transfert de compétence.



Le seuil de 50.000 habitants, défini par la loi n° 92-125 du 06.02.1992, ayant été atteint, une commission consultative des services publics locaux a été créée au sein de la collectivité en 2021.

Le règlement du service assainissement collectif, pour les communes en régie, a été modifié et mis à jour en date du 28.09.2021 – Délibération n°31.09.2021, par le Conseil Communautaire.

1.2 Estimation de la Population Desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 45 180 habitants au 31/12/2023.



1.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques ou assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code l'Environnement.

Au 31/12/2023, le service public d'assainissement collectif compte 20 144 abonnés, ce qui représente une augmentation de 1,13% par rapport à 2022.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2022	2023
ASSAS	384	395
BUZIGNARGUES	133	132
CAUSSE DE LA SELLE	183	189
CAZEVIEILLE	89	87
CLARET	657	683
COMBAILLAUX	754	773
FONTANES	133	132
GUZARGUES	163	163
LAURET	206	206
LE TRIADOU	276	282
LES MATELLES	860	872
MAS DE LONDRES	221	224
MURLES	120	125
NOTRE DAME DE LONDRES	189	188
PEGAIROLLES DE BUEGES	68	70
ROUET	19	17
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	398	408
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	1 922	1 924
SAINT GELY DU FESC	4 588	4 618
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	169	173
SAINT JEAN DE BUEGES	207	206
SAINT JEAN DE CORNIES	313	318
SAINT JEAN DE CUCULLES	68	72
SAINT MARTIN DE LONDRES	1 099	1 117
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	1 778	1 806
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	325	336
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	371	382
SAUTEYRARGUES	120	108
TEYRAN	2 019	2 024
VACQUIERES	260	260
VAILHAUQUES	1 139	1 149
VALFLAUNES	241	259
VIOLS LE FORT	446	446
TOTAL	19 918	20 144
Evolution en nombre		226
Evolution en %		1,13%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 55 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonnés (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2023.

1.4 Volumes facturés

	2022	2023
ASSAS	47 249	47 962
BUZIGNARGUES	14 536	12 335
CAUSSE DE LA SELLE	11 516	11 210
CAZEVIEILLE	18 972	15 316
CLARET	70 713	63 093
COMBAILLAUX	102 181	88 344
FONTANES	17 592	15 707
GUZARGUES	20 954	21 719
LAURET	23 346	21 780
LE TRIADOU	31 016	29 677
LES MATELLES	110 618	95 718
MAS DE LONDRES	22 140	20 825
MURLES	15 403	14 501
NOTRE DAME DE LONDRES	15 414	19 836
PEGAIROLLES DE BUEGES	2 834	2 605
ROUET	1 305	1 347
SAINTE BAUZILLE DE MONTMEL	43 935	41 271
SAINTE CLEMENT DE RIVIERE	416 065	423 089
SAINTE GELY DU FESC	695 175	627 683
SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	19 979	20 198
SAINTE JEAN DE BUEGES	10 559	10 271
SAINTE JEAN DE CORNIES	36 121	36 668
SAINTE JEAN DE CUCULLES	6 271	5 933
SAINTE MARTIN DE LONDRES	136 090	110 566
SAINTE MATHIEU DE TREVIERS	272 374	244 894
SAINTE VINCENT DE BARBEYRARGUES	45 924	44 251
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	50 165	46 092
SAUTEYRARGUES	9 811	6 896
TEYRAN	294 900	262 824
VACQUIERES	27 270	21 882
VAILHAUQUES	161 566	141 048
VALFLAUNES	30 266	30 085
VIOLS LE FORT	32 607	25 166
TOTAL	2 814 867	2 580 792
Evolution en m³		-234 075
Evolution en %		-8,32%

1.5 Détail des volumes d'effluents exportés (m³)

Par conventionnement avec la Métropole de Montpellier, les effluents d'Assas et de Teyran sont raccordés au système de collecte et de traitement de MAREA.

	2022	2023
ASSAS	47 249	47 962
TEYRAN	294 900	262 824
TOTAL	342 149	310 786
Evolution en m³		-31 363
Evolution en %		-9,17%

1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0)

En 2022, il existe sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup 4 arrêtés ou conventions spéciales autorisant le déversement d'eau usées non-domestiques, en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique.

	USAGERS	TYPE D'ACTIVITES
PEGAIROLLES DE BUEGES	LOU REGALIDO	Restaurant
ST CLEMENT DE RIVIERE	DOMAINE DE PUECH	Cave coopérative viticole
ST GELY DU FESC	AUZIER-CHABERNAC	Fabrication de confiseries
VAILHAUQUES	L'OUSTAL DES CHIPS	Fabrication de chips
TOTAL	4	

1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 363,4 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

A noter que le recensement des réseaux ne fait état d'aucun linéaire de réseau unitaire.

	2022	2023
ASSAS	8 312	8 312
BUZIGNARGUES	1 962	1 962
CAUSSE DE LA SELLE	4 654	4 654
CAZEVIEILLE	4 350	4 350
CLARET	10 983	10 975
COMBAILLAUX	19 072	19 072
FONTANES	4 238	4 238
GUZARGUES	4 982	4 982
LAURET	5 203	5 203
LE TRIADOU	5 813	5 813
LES MATELLES	13 289	13 289
MAS DE LONDRES	3 756	3 756
MURLES	3 061	3 061
NOTRE DAME DE LONDRES	4 087	4 087
PEGAIROLLES DE BUEGES	1 440	1 440
ROUET	970	970
ST BAUZILLE DE MONTMEL	5 741	5 741
ST CLEMENT DE RIVIERE	60 055	60 055
ST GELY DU FESC	70 356	70 356
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	2 933	2 933
ST JEAN DE BUEGES	3 473	3 473
ST JEAN DE CORNIES	6 146	6 146
ST JEAN DE CUCULLES	1 280	1 280
ST MARTIN DE LONDRES	20 394	20 394
ST MATHIEU DE TREVIERS	30 265	30 265
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	6 940	6 940
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	7 035	7 035
SAUTEYRARGUES	3 719	3 719
TEYRAN	29 865	29 865
VACQUIERES	4 963	4 963
VAILHAUQUES	1 500	1 500
VALFLAUNES	6 502	6 502
VIOLS LE FORT	6 041	6 041
TOTAL (ml)	363 380	363 372

En 2022, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur "Assainissement collectif", il a été effectué un recensement précis des réseaux existants et à ce titre, le linéaire, pour chaque commune, a été vérifié et contrôlé.

32 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie (déversoirs d'orage en ligne et trop plein de sécurité des postes de relevage).

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 40 stations de traitement des eaux usées.

En annexe 01, sont recensées les fiches de toutes les stations d'épuration du territoire.

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration des eaux usées (D203.0)

1.9.1 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration (en tMS)

	2022	2023		2022	2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maëra</i>		ST BAUZILLE DE MONTMEL (Bourg)	1,400	1,400
BUZIGNARGUES			ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)		
CAUSSE DE LA SELLE			ST CLEMENT DE RIVIERE	65,680	80,637
CAZEVIEILLE			ST GELY DU FESC	250,360	182,892
CLARET (Bourg)			ST HILAIRE DE BEAUVOIR		
CLARET (Embruscalles)			ST JEAN DE BUEGES		
COMBAILLAUX	5,278	8,900	ST JEAN DE CORNIES		
FONTANES			ST JEAN DE CUCULLES		
GUZARGUES			ST MARTIN DE LONDRES	34,855	43,724
LAURET			ST MATHIEU DE TREVIERS	37,250	72,977
LE TRIADOU			ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	45,570	
LES MATELLES	9,476	9,574	STE CROIX DE QUINTILLARGUES		
MAS DE LONDRES			TEYRAN	<i>Raccordée à Maëra</i>	
MURLES			VACQUIERES		
NOTRE DAME DE LONDRES			VAILHAUQUES (Bel Air)		
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)			VAILHAUQUES (Bourg)	30,033	41,212
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	0,350	0,350	VALFLAUNES (Bourg)		
ROUET			VALFLAUNES (Valcyre)		
SAUTEYRARGUES (Bourg)			VALFLAUNES (Lancyre)		
SAUTEYRARGUES (Vabre)	0,400	0,440	VIOLS LE FORT		
			TOTAL	480,652	442,106

1.9.2 Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration (en tMS)

	2022	2023		2022	2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maëra</i>		ST BAUZILLE DE MONTMEL (Bourg)	1,400	1,400
BUZIGNARGUES			ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)		
CAUSSE DE LA SELLE			ST CLEMENT DE RIVIERE	65,680	80,689
CAZEVIEILLE			ST GELY DU FESC	190,000	182,343
CLARET (Bourg)			ST HILAIRE DE BEAUVOIR		
CLARET (Embruscalles)			ST JEAN DE BUEGES		
COMBAILLAUX	5,278	8,900	ST JEAN DE CORNIES		
FONTANES			ST JEAN DE CUCULLES		
GUZARGUES			ST MARTIN DE LONDRES	41,481	44,805
LAURET			ST MATHIEU DE TREVIERS	61,943	75,136
LE TRIADOU			ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	45,570	
LES MATELLES	6,012	35,574	STE CROIX DE QUINTILLARGUES		
MAS DE LONDRES	43,120		TEYRAN	<i>Raccordée à Maëra</i>	
MURLES			VACQUIERES		
NOTRE DAME DE LONDRES			VAILHAUQUES (Bel Air)		
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)			VAILHAUQUES (Bourg)	37,830	46,448
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	0,350	0,350	VALFLAUNES (Bourg)		
ROUET			VALFLAUNES (Valcyre)		
SAUTEYRARGUES (Bourg)			VALFLAUNES (Lancyre)		
SAUTEYRARGUES (Vabre)	0,400	0,440	VIOLS LE FORT		
			TOTAL	499,064	476,085

1.10 Faits marquants de l'année

FAITS MARQUANTS 2023	
LE TRIADOU	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'analyse bactériologique réalisée dans le cadre de l'autosurveillance - Traitement tertiaire (lampes UV) HS - Remise en service du Débitmètre Entrée le 28/07/2023. Avant QEntrée = QSortie - Remplacement automate réacteur UV - Mise en place des vannes et de la remise en service des UV - Réalisation d'un bilan d'autosurveillance supplémentaire à la demande de la DDTM suite aux faibles charges entrantes constatées en 2022
MAS DE LONDRES	<ul style="list-style-type: none"> - Réception travaux de réhabilitation PR Trucq des Vignes - Dysfonctionnement STEP : couche de boues non constituée à la surface des FPR - Mise en place d'un suivi analytique sortie lagune, sortie lits plantés - Proposition d'amélioration (bilan supplémentaire, floculation après lagune, épandage d'une film de boue, pose d'un ballon obturateur, pose de tulipes) - Essais de mise en charge des LPR dans l'espoir de leur colmatage - Ballonnage de l'aval des lits, - Mise en place de manchons plus longs entre l'entrée du lit n°2 et l'alimentation des drains - Contrôle évaluation du traitement après augmentation du temps de fonctionnement des brasseurs: Pas d'amélioration - Changement du câble du débitmètre Entrée / Lissage du totalisateur 8817 m³ du 21/04 au 10/08 soit 81 m³/j
NOTRE DAME DE LONDRES	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de 877 ml du réseau EU et 40 branchements
ST BAUZILLE DE MONTMEL	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrements d'à-coups hydrauliques en entrée de station lors des derniers épisodes pluvieux, avec accumulation de mousses dans le milieu récepteur qui ont été pompées le jour-même - Signalement de présence de boues en surface du ruisseau, à 250 ml en aval du point de rejet. Cela était lié aux fortes précipitations du 29/05 qui ont déplacé les flottants présents dans le milieu naturel, ce dernier a été nettoyé par nos équipes d'exploitation. - Présence de mousses blanches en surface et de boues issues du bassin clarificateur dans le milieu récepteur 40 ml en aval du rejet de la station. Le jour de l'incident un a-coup hydraulique a été enregistré
ST CLEMENT DE RIVIERE	<ul style="list-style-type: none"> - Pose de mire sur le DO du PR Mas Marie - Nettoyage chimique des filtres tertiaire - Réhabilitation du réacteur UV et nettoyage chimique: retour au nominal - Effondrement de la bande de roulement du clarificateur n°2 - Contrôle béton sur le clarificateur file 2

FAITS MARQUANTS 2023	
ST GELY DU FESC	<ul style="list-style-type: none"> - Tests à la fumée sur la colline des Vautes - PR St Exupéry renouvellement de la pompe HS, - Renouvellement pompe HS - PR Eluard - Démontage et remontage du bol de la centrifugeuse pour contrôle et maintenance. Redémarrage de la déshydratation - Arrivée d'effluent noirâtre au niveau du PR Bas - Renouvellement de la pompe n°1 du PR BT de la STEP - Exercice de crise en conditions réelles (présence collectivité, SSDIS, QHSE) - Panne du moto-réducteur du clarificateur BA
ST MARTIN DE LONDRES	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement du Hameau de Frouzet sur la nouvelle STEP LPR - Mise en place de routine de suivi sur les nouveaux ouvrages du Frouzet - Mise en place de cahiers d'exploitation sur le PR et la STEP de Frouzet - Surverse de 22m³ d'effluents bruts vers le milieu naturel suite au sabotage de 2 transformateurs - Panne de l'automatisme de l'aération suite aux orages - Panne de la supervision
ST MATHIEU DE TREVIERS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du fichier mensuel de suivi du milieu par rapport à la ZRV - Nettoyage chimique du réacteur UV, Débitmètre PR piscine HS=> renouvellement anticipé - Nettoyage chimique du réacteur UV
VAILHAUQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement satellite de télégestion - Fuite pompes doseuses FeCl₃ : 2 m³. FD transmise DDTM
VALFLAUNES	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement pompe relevage 2 STEP - Réalisation du bilan d'autosurveillance 24H - STEP Lancyre - Débordement chaussée au niveau de la STEP + ITV + contrôle l'état des canalisations, fuite du massif filtrant + Travaux d'isolement des drains coté chemin afin d'éliminer les fuites et ruissellement
VIOLS LE FORT	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des pompes et de l'agitateur du PR principal - Renouvellement des systèmes de mesures du débit entrée et sortie

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Tarification de la redevance assainissement collectif

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation d'eau potable de l'abonné, et une part indépendante de la consommation dite part fixe comprenant notamment l'abonnement.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- Délibération 007.12.2022 du 13/12/2022, effective au 01/01/2023, fixant les tarifs du service assainissement collectif,
- Délibération 013.12.2023 du 19/12/2023, effective au 01/01/2024, fixant les tarifs du service assainissement collectif,

Le montant de la redevance "Modernisation des réseaux de collecte", collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau et applicable à toutes les communes du territoire, a été maintenue à 0,16€ en 2023.



Les tarifs applicables pour les communes sont les suivants :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS - DSP

COMMUNES	Gestion	2023					2024					Prix du m ³ pour une facture 120 m ³		
		Délégataire		CCGPSL			Délégataire		CCGPSL			2023	2024	Variation
		Part Fixe	m ³	Part Fixe	m ³	"Travaux"	Part Fixe	m ³	Part Fixe	m ³	"Travaux"			
LE TRIADOU S01	D.S.P.	22,80 €	1,1727 €	-	0,447 €	23,61 €	1,2141 €	-	0,447 €	2,0391 €	2,0635 €	1,20%		
LE TRIADOU S02	D.S.P.	23,96 €	1,2321 €	-	0,447 €	23,87 €	1,2276 €	-	0,447 €					
MAS DE LONDRES	D.S.P.	11,16 €	0,7480 €	-	0,447 €	12,56 €	0,8413 €	-	0,447 €	1,2880 €	1,3930 €	8,15%		
NOTRE DAME DE LONDRES	D.S.P.	24,60 €	0,9960 €	-	0,447 €	25,60 €	1,0360 €	-	0,447 €	1,6480 €	1,6963 €	2,93%		
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL S01	D.S.P.	-	1,3107 €	-	0,447 €	Commune en Régie à compter de 01.01.2024				1,7777 €				
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL S02	D.S.P.	-	1,3507 €	-	0,447 €									
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	D.S.P.	11,16 €	0,7480 €	-	0,447 €	12,56 €	0,8413 €	-	0,447 €	1,2880 €	1,3930 €	8,15%		
SAINT GELY DU FESC	D.S.P.	30,23 €	0,4342 €	-	0,447 €	34,59 €	0,4967 €	-	0,447 €	1,1331 €	1,2320 €	8,72%		
SAINT MARTIN DE LONDRES	D.S.P.	29,92 €	1,1368 €	-	0,447 €	31,85 €	1,2103 €	-	0,447 €	1,8331 €	1,9227 €	4,89%		
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	D.S.P.	30,23 €	0,4342 €	-	0,447 €	34,59 €	0,4967 €	-	0,447 €	1,1331 €	1,2320 €	8,72%		
VAILHAUQUES	D.S.P.	26,00 €	1,3370 €	-	0,447 €	27,75 €	1,4271 €	-	0,447 €	2,0007 €	2,1054 €	5,23%		
VALFLAUNES S01	D.S.P.	54,57 €	1,3644 €	-	0,447 €	57,81 €	1,5344 €	-	0,447 €	2,8322 €	2,9843 €	5,37%		
VALFLAUNES S02	D.S.P.	59,91 €	1,4980 €	-	0,447 €	59,63 €	1,5828 €	-	0,447 €					
VIOLS LE FORT	D.S.P.	29,48 €	0,6840 €	-	0,447 €	30,95 €	0,7180 €	-	0,447 €	1,3767 €	1,4229 €	3,36%		

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS - REGIE

	2023			2024			Prix du m ³ pour une facture 120 m ³		
	Part Fixe	m ³ "Travaux"	m ³ "Exploitation"	Part Fixe	m ³ "Travaux"	m ³ "Exploitation"	2023	2024	Variation
Communes en régie	45,00 €	0,447 €	0,500 €	45,00 €	0,447 €	0,500 €	1,322 €	1,322 €	0,00%

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

En annexe 02 est présentée une facture type d'assainissement collectif se rapportant à une consommation référence de 120 m³ (INSEE), par chacune des communes du territoire. Il est fait un comparatif entre les valeurs 2022 et 2023.

2.3 P.F.A.C.

2.3.1 PFAC domestique

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.), créée par l'article 30 de la Loi des Finances rectificative n°2012-354 du 14/03/2012 correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

Les tarifs applicables à toutes les communes du territoire, au 01/01/2022 et au 01/01/2023 sont les suivants :

	2022	2023	Variation
Logement Neuf	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00%
Logement Existant	1 750,00 €	1 750,00 €	0,00%

- Délibération n°12.12.2017, du 19/12/2017, effective à compter du 01/01/2018, fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

2.3.2 PFAC assimilée domestique

Les modalités de calcul de la PFAC dite "assimilée domestique" ont été définies afin de l'adapter aux activités et établissements qui sont effectivement raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.

Les activités impliquant une utilisation de l'eau assimilable à une utilisation à des fins domestiques sont définies dans l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte, et notamment son annexe I.

Il a donc été décidé d'affiner ces modalités de calcul en prenant en compte le nombre d'équivalents-habitants concernés par l'établissement ou l'activité raccordé. En effet, compte tenu de la diversité des situations rencontrées, chaque projet doit faire l'objet d'études particulières à partir de coefficients d'équivalence et d'unités de référence.

L'unité de référence proposée est donc l'équivalent habitant (EH),

Par délibération n°033-12-2019 du 17/12/2019, il a été défini les tranches tarifaires suivantes applicables à compter du 01/01/2020 :

	2022	2023	Variation
de 1 à 5 EH	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00%
de 6 à 10 EH	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
de 11 à 20 EH	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00%
de 21 à 50 EH	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
> à 50 EH	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%

2.4 Recettes de la collectivité

	2022	2023
Redevance eaux usées usage domestique	1 883 048,00 €	2 322 585,72 €
dont abonnement	347 785,21 €	389 152,40 €
Redevance eaux usées usage non domestique		
dont abonnement		
Recettes pour boues et effluents importés		
Régularisation (+/-)		
Sous-Total Recettes de facturation	1 883 048,00 €	2 322 585,72 €
Recettes de raccordement	1 013 250,00 €	1 235 250,00 €
Primes de l'Agence de l'Eau	100 232,27 €	83 684,13 €
Contribution au titre des eaux pluviales		
Recettes liées aux travaux	237 854,71 €	137 852,46 €
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes	57 339,00 €	43 927,87 €
Sous-Total Autres Recettes	1 408 675,98 €	1 500 714,46 €
TOTAL	3 291 723,98 €	3 823 300,18 €



Poste de relevage Fontanès

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels, déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,11%.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Les indicateurs de connaissance et de gestion patrimoniale par système de collecte sont détaillés en annexe 03 du rapport.

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j 2023	Conformité 2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
BUZIGNARGUES	61,51	NON
CAUSSE DE LA SELLE	14,5	OUI
CAZEVIEILLE	5,53	OUI
CLARET (Bourg)	140,22	NON
CLARET (Embruscalles)	< 200 EH	< 200 EH
COMBAILLAUX	99,68	OUI
FONTANES	8,02	OUI
GUZARGUES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
LAURET	13,53	OUI
LE TRIADOU	39	OUI
LES MATELLES	125,73	OUI
MAS DE LONDRES	16,446	OUI
MURLES	11	OUI
NOTRE DAME DE LONDRES	13,7	OUI
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)	< 200 EH	-
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	< 200 EH	-
ROUET	< 200 EH	-
ST BAUZILLE DE MONTMEL (bourg)	62,53	OUI
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)	< 200 EH	-
ST CLEMENT DE RIVIERE	262,29	OUI
ST GELY DU FESC	493,3	OUI
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	18,1	OUI
ST JEAN DE BUEGES	< 200 EH	-
ST JEAN DE CORNIES	30,34	OUI
ST JEAN DE CUCULLES	< 200 EH	-
ST MARTIN DE LONDRES	103	OUI
ST MATHIEU DE TREVIERS	172,86	OUI
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	25,06	OUI
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	< 200 EH	-
SAUTEYRARGUES (Bourg)	36,75	NON
SAUTEYRARGUES (Vabre)	< 200 EH	-
TEYRAN	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
VACQUIERES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
VAILHAUQUES (Bel Air)	5,5	OUI
VAILHAUQUES (Bourg)	108,3	OUI
VALFLAUNES (Bourg)	15,14	OUI
VALFLAUNES (Lancyre)	<200 EH	-
VALFLAUNES (Valcyre)	16,66	OUI
VIOLS LE FORT	40	OUI

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

STEP	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j 2023	Conformité 2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
BUZIGNARGUES	61,51	NON
CAUSSE DE LA SELLE	14,5	OUI
CAZEVIEILLE	5,53	OUI
CLARET (Bourg)	140,22	NON
CLARET (Embruscalles)	< 200 EH	< 200 EH
COMBAILLAUX	99,68	OUI
FONTANES	8,02	OUI
GUZARGUES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
LAURET	13,53	OUI
LE TRIADOU	38,82	OUI
LES MATELLES	125,73	OUI
MAS DE LONDRES	16,45	OUI
MURLES	<i>Pas de bilan en 2022</i>	-
NOTRE DAME DE LONDRES	13,7	OUI
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)	< 200 EH	-
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	< 200 EH	-
ROUET	< 200 EH	-
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Bourg)	62,53	OUI
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)	< 200 EH	
ST CLEMENT DE RIVIERE	262,29	OUI
ST GELY DU FESC	493,3	OUI
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	18,1	OUI
ST JEAN DE BUEGES	< 200 EH	-
ST JEAN DE CORNIES	30,34	OUI
ST JEAN DE CUCULLES	< 200 EH	-
ST MARTIN DE LONDRES	103	OUI
ST MATHIEU DE TREVIERS	172,86	OUI
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	25,06	OUI
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	< 200 EH	-
SAUTEYRARGUES (Bourg)	36,75	NON
SAUTEYRARGUES (Vabre)	< 200 EH	-
TEYRAN	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
VACQUIERES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
VAILHAUQUES (Bel Air)	5,5	OUI
VAILHAUQUES (Bourg)	108,3	OUI
VALFLAUNES (Bourg)	15,14	OUI
VALFLAUNES (Lancyre)	<200 EH	-
VALFLAUNES (Valcyre)	16,66	OUI
VIOLS LE FORT	40	OUI

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

STEP	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j 2023	Conformité 2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
BUZIGNARGUES	61,51	NON
CAUSSE DE LA SELLE	14,5	OUI
CAZEVIEILLE	5,53	OUI
CLARET (Bourg)	140,22	NON
CLARET (Embruscalles)	< 200 EH	< 200 EH
COMBAILLAUX	99,68	OUI
FONTANES	8,02	OUI
GUZARGUES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
LAURET	13,53	OUI
LE TRIADOU	38,82	OUI
LES MATELLES	125,73	OUI
MAS DE LONDRES	16,45	OUI
MURLES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
NOTRE DAME DE LONDRES	13,7	OUI
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)	< 200 EH	-
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	< 200 EH	-
ROUET	< 200 EH	-
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Bourg)	62,53	OUI
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)	< 200 EH	
ST CLEMENT DE RIVIERE	262,29	OUI
ST GELY DU FESC	493,3	OUI
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	18,1	OUI
ST JEAN DE BUEGES	< 200 EH	-
ST JEAN DE CORNIES	30,34	OUI
ST JEAN DE CUCULLES	< 200 EH	-
ST MARTIN DE LONDRES	103	OUI
ST MATHIEU DE TREVIERS	172,86	OUI
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	25,06	OUI
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	< 200 EH	-
SAUTEYRARGUES (Bourg)	36,75	NON
SAUTEYRARGUES (Vabre)	< 200 EH	-
TEYRAN	<i>Raccordée à Maéra</i>	-
VACQUIERES	<i>Pas de bilan en 2023</i>	-
VAILHAUQUES (Bel Air)	5,5	OUI
VAILHAUQUES (Bourg)	108,3	OUI
VALFLAUNES (Bourg)	15,14	OUI
VALFLAUNES (Lancyre)	<200 EH	-
VALFLAUNES (Valcyre)	16,66	OUI
VIOLS LE FORT	40	OUI

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

La filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

En annexe 04 est présenté le taux de boues évacuées pour chacune des stations d'épuration.

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Pour 2023, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Est considéré comme "point noir" tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

Pour 2023, le nombre total de points noirs est 232,49 par 100 km de réseau.

	Points Noirs pour 100km de réseau 2022	Points Noirs pour 100km de réseau 2023
ASSAS		
BUZIGNARGUES		
CAUSSE DE LA SELLE	0,10	0,10
CAZEVIEILLE	0,30	0,30
CLARET		
COMBAILLAUX		
FONTANES		
GUZARGUES		
LAURET		
LE TRIADOU	0,00	20,71
LES MATELLES		
MAS DE LONDRES	1,57	1,57
MURLES		
NOTRE DAME DE LONDRES	26,97	107,73
PEGAIROLLES DE BUEGES		
ROUET		
SAUTEYRARGUES		
ST BAUZILLE DE MONTMEL	13,87	27,21
ST CLEMENT DE RIVIERE	1,57	1,57
ST GELY DU FESC	6,63	8,51
ST JEAN DE BUEGES		
ST JEAN DE CORNIES		
ST JEAN DE CUCULLES		
ST HILAIRE DE BEAUVOIR		
ST MARTIN DE LONDRES	0,00	5,62
ST MATHIEU DE TREVIERS	6,63	8,51
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES		
STE CROIX DE QUINTILLARGUES		
TEYRAN		
VACQUIERES		
VAILHAUQUES	4,12	4,12
VALFLAUNES	0,00	46,54
VIOLS LE FORT		
TOTAL	61,77	232,49

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Au cours de l'année 2023, 1,139 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,31% (contre 0,22% en 2022).

	2022	2023
ASSAS		
BUZIGNARGUES		
CAUSSE DE LA SELLE		0,000
CAZEVIEILLE		
CLARET		
COMBAILLAUX	0,010	
FONTANES	0,042	
GUZARGUES		
LAURET		
LE TRIADOU	0,000	0,000
LES MATELLES		
MAS DE LONDRES		0,000
MURLES		
NOTRE DAME DE LONDRES		0,877
PEGAIROLLES DE BUEGES		0,000
ROUET		0,000
ST BAUZILLE DE MONTMEL		
ST CLEMENT DE RIVIERE	0,085	0,000
ST GELY DU FESC	0,100	0,000
ST HILAIRE DE BEAUVOIR		
ST JEAN DE BUEGES	0,140	0,000
ST JEAN DE CORNIES		
ST JEAN DE CUCULLES		
ST MARTIN DE LONDRES	0,170	0,000
ST MATHIEU DE TREVIERS	0,130	0,180
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	0,119	
STE CROIX DE QUINTILLARGUES		
SAUTEYRARGUES	0,065	0,082
TEYRAN		
VACQUIERES		
VAILHAUQUES	0,000	0,000
VALFLAUNES	0,000	0,000
VIOLS LE FORT	0,000	0,000
TOTAL	0,861	1,139



3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Pour 2023, les indicateurs de chaque station d'épuration, d'une capacité supérieure à 2000 EH, sont les suivants :

STEP	Nombre de bilans réalisés en 2023	% de bilans conformes en 2023
ASSAS	<i>Raccordée à Maéra</i>	
BUZIGNARGUES	< 2000 EH	-
CAUSSE DE LA SELLE	< 2000 EH	-
CAZEVIEILLE	< 2000 EH	-
CLARET (Bourg)	< 2000 EH	-
CLARET (Embruscalles)	< 2000 EH	-
COMBAILLAUX	12	42%
FONTANES	< 2000 EH	-
GUZARGUES	< 2000 EH	-
LAURET	< 2000 EH	-
LE TRIADOU	< 2000 EH	
LES MATELLES	12	67%
MAS DE LONDRES	< 2000 EH	
MURLES	< 2000 EH	-
NOTRE DAME DE LONDRES	< 2000 EH	
PEGAIROLLES DE BUEGES (Bourg)	< 2000 EH	-
PEGAIROLLES DE BUEGES (Mejanel)	< 2000 EH	-
ROUET	< 2000 EH	-
ST BAUZILLE DE MONTMEL (bourg)	< 2000 EH	
ST BAUZILLE DE MONTMEL (Favas)	< 2000 EH	
ST CLEMENT DE RIVIERE	14	92%
ST GELY DU FESC	24	100%
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	< 2000 EH	-
ST JEAN DE BUEGES	< 2000 EH	-
ST JEAN DE CORNIES	< 2000 EH	-
ST JEAN DE CUCULLES	< 2000 EH	-
ST MARTIN DE LONDRES	12	92%
ST MATHIEU DE TREVIERS	12	92%
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	< 2000 EH	-
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	< 2000 EH	-
SAUTEYRARGUES (Bourg)	< 2000 EH	-
SAUTEYRARGUES (Vabre)	< 2000 EH	-
TEYRAN	<i>Raccordée à Maéra</i>	
VACQUIERES	< 2000 EH	-
VAILHAUQUES (Bel Air)	< 2000 EH	
VAILHAUQUES (Bourg)	12	100%
VALFLAUNES (Bourg)	< 2000 EH	
VALFLAUNES (Lancyre)	< 2000 EH	
VALFLAUNES (Valcyre)	< 2000 EH	
VIOLS LE FORT	< 2000 EH	

Les non-conformités de Combaillaux sont dues à un dépassement récurrent du paramètre "phosphore".

Un dépassement en bactériologie a été la cause de la non-conformité sur Les Matelles.

Sur St Clément de Rivière et St Mathieu de Trévières, la non-conformité est due à un dépassement en bactériologie, dû à un dysfonctionnement du traitement tertiaire de désinfection par UV.

Sur St Martin de Londres, la non-conformité est due à un dépassement des paramètres MES et DBO5, et ce, suite à un évènement pluvieux.

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Les indicateurs de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte sont présentés en annexe 05 du rapport.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	2022	2023
Encours de la dette en €	7 486 418,00 €	6 962 610,00 €
Epargne brute annuelle en €	2 018 795,27 €	2 374 312,54 €
Durée d'extinction de la dette en année	14 ans et 4 mois	16 ans et 8 mois

3.13 Taux d'impayés sur les factures de 2022 (P257.0)

Le taux d'impayés est calculé au 31/12/23 sur l'ensemble des factures émises au titre de l'année 2022. Le chiffres d'affaires prend en compte la totalité des factures, sans distinguer la part de la collectivité et celle du délégataire).

	2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	19 072,97 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	3 053 869,27 €
Taux d'impayés en € sur les factures d'assainissement 2022	0,62%

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Le nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité ou l'opérateur au sens réglementaire (les réclamations liées au niveau de prix ne rentrent pas en considération de la calcul) est de 0.

Le taux de réclamation considéré pour l'année 2023 est donc de 0 pour 1000 abonnés.



STEP Les Matelles

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Montants Financiers

	2022	2023
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 930 013,06 €	2 091 827,14 €
Montant des subventions en €	690 005,06 €	154 291,22 €
Montant des contributions du budget général en €	0,00 €	0,00 €

4.2 Etat de la Dette du Service

		2022	2023
Encours de la dette au 31.12.2023 (Montant restant dû)		7 486 418,00 €	6 962 610,00 €
Montant remboursé durant l'exercice 2023	En capital	521 327,15 €	531 102,27 €
	En intérêt	180 159,82 €	191 578,54 €

4.3 Amortissement

	2022	2023
Dotations aux amortissements en €	1 752 684,34 €	1 777 669,87 €

En 2022, la reprise des biens des communes a été comptablement effective (Trésorerie).



4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et des travaux réalisés dans l'année

4.4.1 Travaux réalisés en 2023

Commune	Opération	TRAVAUX REALISES en 2023 Montant TTC
COMBAILLAUX	- Chemin des Draïlles - Chemin de Branquedieu	57 000,00 €
LE TRIADOU	- RD 113 - Le Village	737 000,00 €
NOTRE DAME DE LONDRES	- Renouvellement de 877 ml de réseau EU et 40 branchements	759 760,00 €
ST CLEMENT DE RIVIERE	- Renforcement PR les Clématides - Opération Hélène de Savoie - Réhabilitation réseau EU - Rue de Rouargues	22 800,00 €
ST GELY DU FESC	- Allée du Patus- Débitmètre - Les Voutes	846 000,00 €
ST MATHIEU DE TREVIERS	- Réhabilitation réseau EU - Rue du Truc d'Anis - Réhabilitation réseau EU - Allée de l'Ancienne Gendarmerie	64 000,00 €
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	- Chemin du Poullaillou	NC
TEYRAN	- Branchement EU - Ancien Chemin des Cantines	4 300,00 €
VAILHAUQUES	- Réhabilitation réseau EU et renouvellement Route de Viols	82 000,00 €
TOTAL		2 572 860,00 €

4.4.2 Projets à l'étude

Commune	Opération	PROJETS A L'ETUDE 2024 Montant TTC
CAUSSE DE LA SELLE	- Etude de faisabilité	28 000,00 €
CLARET	- Réhabilitation réseau EU - Avenue des Embruscales Lotissements la Chênaie - Les Amouriers 2 - les Mûriers 2	373 000,00 €
LAURET	- Lotissements la Closerie et Le Château (opération commune)	31 000,00 €
ST MARTIN DE LONDRES	- Rue du Cornier	180 000,00 €
ST MATHIEU DE TREVIERS	- Réhabilitation réseau EU - Rue du Truc d'Anis - Réhabilitation réseau EU - Allée de l'Ancienne Gendarmerie	351 000,00 €
TOTAL		963 000,00 €



STEP de MURLES												
Code Sandre de la station : 060934177001												
Caractéristiques générales												
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux à deux étages										
Date de mise en service		01/01/2007										
Commune d'implantation		Murles										
Lieu-dit												
Capacité nominale STEP en EH		300										
Nombre d'abonnés raccordés		125										
Nombre d'habitants raccordés		288										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		50										
Prescription de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 31/03/2006										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: cours d'eau non permanent Nom du milieu récepteur:										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)			
	Maximale		Réhibitoire									
DBO5	25 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60		
DCO	125 mg/l		400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60		
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
27/09/2023	OUI	16	98,17	81	96,39	17	98,58	4,8	97,08	10,9	61,12	

STEP de NOTRE DAME DE LONDRES												
Code Sandre de la station : 060934185002												
Caractéristiques générales												
Filière de traitement		Filtre Planté de roseaux										
Date de mise en service		2013										
Commune d'implantation		Notre Dame de Londres										
Lieu-dit												
Capacité nominale STEP en EH		500										
Nombre d'abonnés raccordés		188										
Nombre d'habitants raccordés		432										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100										
Prescription de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Infiltration dans zone de rejet végétalisé Nom du milieu récepteur:										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet				et/ou				Rendement (%)			
	Maximale		Réhibitoire									
DBO5	35 mg/l		70 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60		
DCO			400 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				60		
MES			85 mg/l		<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> Ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
NTK					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
Pt					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
Coliformes Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
Streptocoques Fécaux					<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> Ou						
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
12/04/2023	OUI	4	99	39	93	4	97	53	-	8	-	

Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel par les Réseaux de Collecte des Eaux Usées (P255.3)

MURLES

A – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX		
	Points Potentiels	POINTS
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	Oui: 20 points Non: 0 point	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui: 20 points Non: 0 point	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 30 points Non: 0 point	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Oui: 10 points Non: 0 point	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui: 10 points Non: 0 point	0
PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES <i>(pris en compte que si 80 points ont été obtenus pour la partie A)</i>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui: 10 points Non: 0 point	0
TOTAL (indicateur P255-3)	120	20

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. (INDICES D301 ET VP 181)

Il est considéré comme habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **6 591** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **52 095**.

L'ensemble des données est synthétisé dans le tableau suivant :

Communes	Population Totale ⁽¹⁾ (Nbr Habts) (indice VP181)	Installations Recensées	Population en A.N.C. ⁽²⁾ (Nbr Habts) (indice D301)
Assas	1 499	326	815
Combaillaux	1 955	54	135
Fontanès	357	7	18
Mas de Londres	679	64	160
Murles	362	41	103
St Clément de Rivière	5 305	20	50
St Gély du Fesc	10 810	41	103
St Martin de Londres	2 803	184	460
Viols en Laval	219	78	219
Viols le Fort	1 255	165	413
Guzargues	504	36	90
St Bauzille de Montmel	1 206	173	433
St Vincent de Barbeyrargues	764	14	35
Ste Croix de Quintillargues	972	12	30
Teyran	4 766	82	205
Vailhauquès	2 687	26	65
St Mathieu de Tréviès	4 994	157	393
Causse de la Selle	437	87	218
Cazevieille	232	16	40
Rouet	68	17	43
Notre Dame de Londres	534	107	268
Les Matelles	2 098	64	160
Le Triadou	677	28	70
St Jean de Cuculles	532	160	400
Claret	1 734	149	373
Ferrières les Verreries	48	37	48
Lauret	647	87	218
Sauteyrargues	443	88	220
Vacquières	754	67	168
Valflaunès	798	134	335
Saint André de Buèges	43	41	43
Saint Jean de Buèges	211	4	10
Pégairolles de Buèges	57	15	38
Buzignargues	373	38	95
Saint Hilaire de Beauvoir	447	24	60
Saint Jean de Cornies	825	31	78
TOTAL GENERAL	52 095	2 674	6 605

2. LOGEMENTS RECENSES DANS LE SERVICE

En préalable à la mise en place du service, le recensement des propriétés non raccordées au réseau d'assainissement collectif a été établi par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, en coordination avec les services communaux.

Un dispositif d'Assainissement Non Collectif peut traiter les eaux usées domestiques d'un ou plusieurs logements.

L'ajustement du recensement s'effectue donc au cours des visites.

Communes	Logements recensés en Assainissement non Collectif												
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Assas	289	298	300	307	311	318	321	322	328	332	341	342	344
Buzignargues								34	37	35	36	37	37
Causse de la Selle	84	90	91	92	93	94	94	96	97	95	94	94	94
Cazevieille	18	18	18	19	19	19	19	19	19	19	19	20	20
Claret	134	155	157	149	152	148	149	151	152	152	151	153	153
Combailaux	40	40	40	41	42	42	42	41	46	55	56	56	56
Ferrières les Verreries	36	36	35	35	35	35	35	35	35	35	36	36	37
Fontanès	61	61	61	61	61	61	61	60	32	25	21	11	11
Guzargues	42	43	44	47	48	48	48	48	49	48	48	48	48
Lauret	80	92	87	87	87	82	84	83	84	86	89	90	91
Le Triadou	30	31	31	30	30	31	32	33	35	36	36	36	37
Les Matelles	87	87	87	87	87	87	88	87	86	85	79	73	73
Mas de Londres	73	72	72	73	73	74	74	73	73	74	75	75	75
Murles	69	51	39	38	38	40	41	41	42	43	43	43	44
Notre Dame de Londres	112	112	114	117	118	119	121	119	119	121	121	123	123
Rouet	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	18	18
Pégairolles de Buèges	13	16	15	15	15	14	14	14	14	15	15	15	15
Saint André de Buèges	33	42	49	49	49	49	49	49	49	49	50	50	50
St Bauzille de Montmel	141	146	148	149	150	154	157	162	168	172	175	176	177
St Clément de Rivière	32	32	32	22	19	19	20	20	21	21	21	20	20
St Gély du Fesc	66	66	66	67	65	63	62	62	62	62	62	62	62
St Hilaire de Beauvoir								21	21	21	24	24	24
Saint Jean de Buèges	3	3	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6
Saint Jean de Cornies								35	37	38	38	36	36
St Jean de Cuculles	146	148	150	154	155	159	160	162	170	173	176	176	176
St Martin de Londres	172	172	174	179	179	179	179	179	181	184	187	187	188
St Mathieu de Trévières	165	170	173	174	174	176	177	178	179	179	179	179	182
St Vincent de Barbeyrargues	18	18	18	18	18	16	16	15	14	14	14	13	14
Ste Croix de Quintillargues	13	13	13	13	13	13	14	14	14	14	14	14	14
Sauteyrargues	71	83	82	84	86	86	86	87	87	88	89	89	90
Teyran	90	93	94	96	96	95	96	91	93	93	92	93	93
Valflaunès	119	130	128	129	130	130	130	131	133	133	134	134	134
Vacquières	57	61	61	60	60	60	62	65	65	65	65	67	67
Vailhauquès	49	49	48	48	48	45	45	44	44	43	41	41	41
Viols en Laval	102	102	103	104	105	105	105	106	106	107	107	108	110
Viols le Fort	131	133	135	141	150	152	156	159	162	166	167	171	173
TOTAL RECENSÉ	2 595	2 682	2 689	2 709	2 730	2 737	2 762	2 861	2 879	2 903	2 920	2 916	2 933

G02 : Logements recensés ANC par commune

3. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La circulaire 12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, en application du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007, impose la détermination d'un taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Cet indicateur sert à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio, exprimé en pourcentage, entre :

- Le nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité validée par le service,
- Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2023

Cette valeur ne peut être donnée que pour les communes sur lesquelles le diagnostic des installations d'assainissement non collectif est terminé au 31/12/2023.

L'ensemble des données relatives à l'indice de conformité P301.3 est synthétisé en annexe 2.

Communes	<i>Nb d'installations</i>	<i>Nb d'installations contrôlées</i>	<i>Nb d'installations non conforme</i>	<i>Taux de conformité</i>
Assas	326	326	37	88,65%
Combaillaux	54	45	21	53,33%
Fontanès	7	34	2	94,12%
Mas de Londres	63	67	12	82,09%
Murles	41	42	8	80,95%
St Clément de Rivière	20	22	5	77,27%
St Gély du Fesc	41	45	7	84,44%
St Martin de Londres	184	181	32	82,32%
Viols en Laval	78	78	9	88,46%
Viols le Fort	165	172	27	84,30%
Guzargues	36	38	9	76,32%
St Bauzille de Montmel	173	180	24	86,67%
St Vincent de Barbeyrargues	14	17	8	52,94%
Ste Croix de Quintillargues	12	12	1	91,67%
Teyran	82	85	30	64,71%
Vailhauquès	26	25	6	76,00%
St Mathieu de Trévières	157	164	19	88,41%
Causse de la selle	87	89	32	64,04%
Cazevieille	16	16	1	93,75%
Rouet	17	19	2	89,47%
Notre Dame de Londres	107	109	30	72,48%
Les Matelles	64	72	17	76,39%
Le Triadou	28	27	9	66,67%
St Jean de Cuculles	160	163	30	81,60%
Claret	149	167	32	80,84%
Ferrières les Verreries	37	25	11	56,00%
Lauret	87	86	28	67,44%
Sauteyrargues	88	85	35	58,82%
Vacquières	67	65	14	78,46%
Valflaunès	134	128	46	64,06%
Saint André de Buèges	41	40	26	35,00%
Saint Jean de Buèges	4	4	3	25,00%
Pégairolles de Buèges	15	14	10	28,57%
Buzignargues	38	38	4	89,47%
Saint Hilaire de Beauvoir	24	28	5	82,14%
Saint Jean de Cornies	31	38	1	97,37%
Total Général	2 673	2 746	593	77,82%

G05 : Taux de conformité par communes en 2023

III EAUX PLUVIALES

voir schéma pluvial

IV DÉCHETS

La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, qui comprend :

- la collecte,
- le transport vers les filières de traitement,
- le suivi des traitements et des recyclages.

Les déchets ménagers comprennent :

- les ordures ménagères, composées des déchets recyclables et des déchets non recyclables,
- les déchets ménagers encombrants (mobilier, électroménager...),
- les déchets de jardinage, gravats, déblais...,
- les déchets liés à l'usage de l'automobile (huiles, pneus...),
- les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, piles...).

La collecte se réalise soit en porte à porte, soit par apport volontaire dans l'une des 8 déchetteries intercommunales, soit par apport volontaire en colonnes de tri (verre, papier, huile de vidange, vêtement).

La CCGPSL met également à disposition une déchetterie mobile.

Les déchets putrescibles sont habituellement collectés via les ordures ménagères non recyclables. Une partie de ces déchets peut être directement éliminée par les habitants à l'aide de composteurs individuels.

Les déchets nommés « encombrants » (hors Ordures Ménagères recyclables et non recyclables) sont collectés essentiellement dans les déchetteries fixes ou la déchetterie mobile.

Concernant la valorisation des ordures ménagères et des encombrants, la CCGPSL est regroupée avec 6 autres EPCI au sein du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE), qui, entre autre, est propriétaire (et délègue la gestion) du centre d'élimination et de valorisation énergétique par incinération à Lunel-Viel.

Les contrats gérés par le SMEPE permettent de traiter :

- par incinération les déchets ménagers non recyclables et les encombrants (usine OCREAL),
- par recyclage après tri dans des filières agréées Eco-Emballages les déchets des « bacs jaunes »,
- par recyclage le papier et le verre collectés dans les colonnes,
- par recyclage l'ensemble des déchets issus des « bas de quai » des 8 déchetteries (divers prestataires).

En pages suivantes : extrait du **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**, exercice 2023, communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup



Rapport annuel
2023

sur le prix
et la qualité
du service public
d'élimination
des déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000

AVANT – PROPOS

I – LES EVOLUTIONS DU SERVICE EN 2023

- I.1 Lancement de la gestion des biodéchets sur la communauté des Communes
- I.2 Etude sur la rénovation des équipements de déchetterie sur la communauté des Communes
- I.3 Etude et Analyse de l'activité déchets en 2023 pour la communauté des Communes
- I.4 Interventions auprès des écoles du territoire du Grand Pic Saint Loup
- I.5 Mise en place d'instruments de Géo localisation dans les véhicules de collecte du Grand Pic St Loup
- I.6 Mise en place d'horaires aménagés pour les déchetteries du Grand Pic St Loup sur la période estivale
- I.7 Plan Local Prévention Déchet Région Occitanie

II. INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE DES DECHETS

- II.1 Territoire desservi et nombre d'habitants
- II.2 Collecte des déchets provenant des ménages
 - II.2.1 - La collecte en porte à porte et fréquence
 - II.2.2 - L'apport volontaire en déchetterie intercommunale
 - II.2.3 - L'apport volontaire en colonne
 - II.2.4 - Les déchets putrescibles
 - II.2.5 - Les types de collecte des déchets « encombrants »
- II.3 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages
 - II.3.1 - Les déchets industriels
 - II.3.2 - La collecte des déchets ménagers des professionnels
 - II.3.3 - La collecte des déchets des artisans en déchetterie
 - II.3.4 - La collecte des déchets des collectivités
 - II.3.5 - La collecte des « dépôts sauvages »

II.4 Tonnage des déchets collectés

III – LE TRAITEMENT DES DECHETS

IV – INDICATEURS FINANCIERS

- IV.1 - Présentation synthétique du compte administratif 2023 – Fonctionnement et Investissement
- IV.2 – Coût unitaire du traitement des déchets ménagers et du rachat de matériaux
- IV.3 – Bilan des recettes provenant des éco-organismes
- IV.4 - Montant moyen unitaire de reprise des matériaux pour 2023

ANNEXE 1 : Liste et population 2023 des Communes du Grand Pic Saint Loup

ANNEXE 2 : Types et jours de collecte par Commune

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a assuré en 2023 pour ses 51 693 habitants répartis sur 36 communes, le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, transport vers les filières de traitement, suivi des traitements et des recyclages).

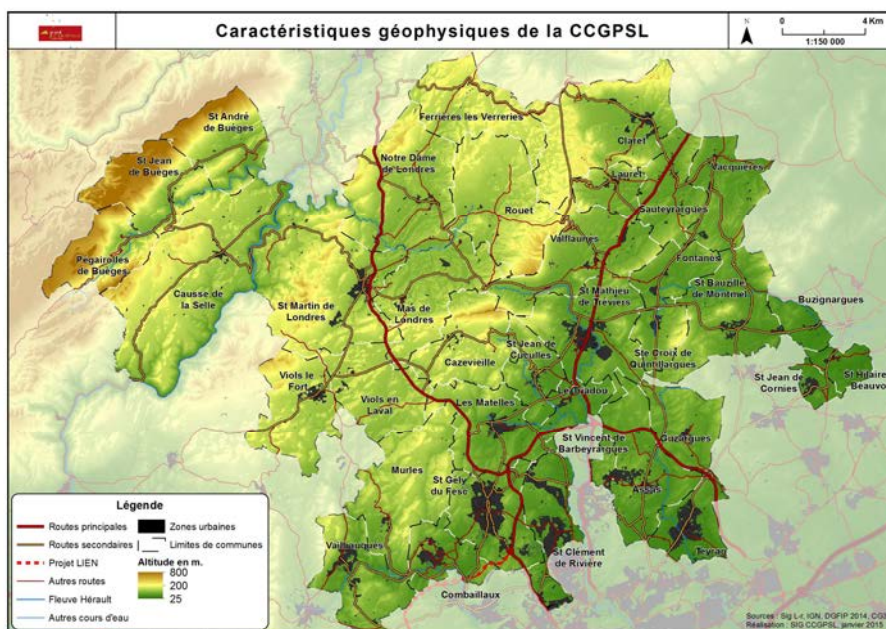
Concernant la valorisation des ordures ménagères et des encombrants, la Communauté de communes est regroupée avec 6 autres EPCI au sein du Syndicat Mixte Entre Pic Et Etang (SMEPE), qui, entre autres, est propriétaire (et délègue la gestion) du centre d'élimination et de valorisation énergétique par incinération à Lunel-Viel.

Dans ce cadre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets est destiné à renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est établi, conformément aux dispositions du décret n°2000-04 du 11 mai 2000, pour l'ensemble des communes qui compose la Communauté de communes.

Rappelons que les déchets ménagers et autres déchets assimilés, au sens de la loi du 15 juillet 1975, s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, de part leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétion particulière par les Collectivités Locales.

Les déchets ménagers comprennent à la fois :

- les ordures ménagères, composées des déchets recyclables et des déchets non recyclables,
- les déchets ménagers encombrants (mobilier, électroménager...),
- les déchets de jardinage, gravats, déblais...,
- les déchets liés à l'usage de l'automobile (huiles, pneus...),
- les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, piles...).



I – LES EVOLUTIONS DU SERVICE EN 2023

En juin 2023, lancement de l'application TROCR qui permet, avec la vente d'objet d'occasion de donner des places de cinéma aux jeunes du Grand Pic Saint loup et des dons financiers à la ligue du cancer. Trocr.com est disponible également sur l'App Store et Google Store.



Ce partenariat permet de donner une deuxième vie aux objets et de pouvoir faire un don à la Ligue du cancer ainsi que des places de cinéma pour les jeunes Saint Louvien.

Sur 2023

- 836 Utilisateurs
- 57 objets
- 329 euros



I.1 Lancement de la gestion des Biodéchets sur la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Le Grand Pic Saint Loup a souhaité être volontaire sur la gestion des Biodéchets comme le stipule la loi AGE3 (Lutte contre le gaspillage et le développement de l'économie circulaire) en dotant les foyers du territoire de composteurs collectifs et individuels.



Grâce à la création d'un service dédié « biodéchet » en 2023, c'est plus de 3000 foyers qui ont été dotés de ces équipements. De plus, la Communauté a mis en œuvre 65 points de collecte partagés pour traiter les restes alimentaires des foyers ou des cantines en compost. Le but est de détourner 1750 tonnes / an de biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères d'ici 3 ans.

Chaque administré peut demander gratuitement son composteur via le site internet de la CCGPSL <https://grandpicsaintloup.fr/> ou venir le retirer directement tous les mercredis matin (8h et 11h45) sur le Centre Technique Intercommunal situé Zone des Avants, rue des Genêts, 34270 St Mathieu de trévières.

I.2 Etude sur la rénovation des équipements de déchetteries de la CCGPSL

Compte tenu de la forte augmentation de la fréquentation sur les déchetteries de la CCGPSL (+ 13% en 5 ans pour arriver à 180 476 visites en 2023), une étude portant sur la rénovation de certains équipements s'impose. Plusieurs thématiques ont été étudiées afin de préparer ces équipements pour les années à venir :

- Barrière de filtrage,
- Badge d'accès avec caméra de surveillance
- Rénovation des hauts de quai pour 2 déchetteries pour le risque de chute
- Préparation de l'arrivée de nouvelles REP pour répondre au contrat de performance de l'incinérateur OCTAV,
- Gestion des professionnels
- Amélioration de l'accès aux usagers afin de valoriser plus de déchets,
- Respect de la règlement ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) pour certains équipements

Un montant de 1.6 M€ sera mobilisé jusqu'à la fin de cette mandature pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions.

I.3 Analyse de l'activité des déchets en 2023 pour le Grand Pic St Loup

Depuis plusieurs années notre production d'ordures ménagères restait stable malgré un accroissement de la population. Depuis 2 ans, la communauté a augmenté les actions de communication sur la réduction des déchets. Pour la première fois, nos ordures ménagères ont baissé de façon significative – 750 tonnes soit une baisse de 15 kg par habitant.

La collectivité tient à remercier l'ensemble des administrés du Grand Pic Saint Loup qui sont toujours réceptifs à protéger notre territoire et être des acteurs dynamiques. Cette volonté permet à la collectivité de faire évoluer les pratiques afin d'être plus respectueuse de l'environnement.

En 2024, d'autres avancées vont être mises en place :

- Un test à partir du mois d'avril 2024 pour 8 communes volontaires afin de réduire à 1 passage par semaine pour les foyers dotés de bacs individuels d'ordures ménagères. Si ce test est concluant, il pourra être étendu à toutes les communes de la CCGPSL qui sont dotées de bacs d'ordures ménagères individuels.





- L'équipe dédiée aux biodéchets reste indispensable afin de détourner ce déchet de la poubelle d'ordures ménagères. C'est 37 kg / habitant de déchets alimentaires qui se trouvent incinérés alors que nous pourrions les composter.

I.4 Interventions auprès des écoles du territoire du Grand Pic Saint Loup



La communauté a mandaté l'association APIEU afin de continuer à sensibiliser les plus jeunes. C'est 70 interventions auprès des écoles du territoire qui ont été menées tout au long de l'année 2023.

L'enjeu est de faire découvrir aux enfants une manière simple de moins gaspiller et de mieux trier les déchets. Les enfants ont été sensibilisés au biodéchet et au compostage.

Ces interventions sont associées à des formations pour les agents qui travaillent dans les cantines sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Cette collaboration a permis à l'équipe biodéchet de faire l'installation de 11 composteurs dans les écoles et les cantines ainsi que la création de points d'apport volontaire (poubelles de récréation en tri et de bio-seau)

I.5 Mise en service d'un GPS Géolocalisation dans les véhicules de Collecte:

La Communauté des communes a procédé à l'installation de GPS dans les camions de collecte afin de faciliter la gestion des tournées (Rappel : 37 000 bacs collectés par semaine avec une moyenne de 400 km parcourus par semaine et par camion)

Cet équipement permettra dans l'avenir de faciliter l'optimisation des circuits de collecte, la limitation de la consommation de carburant et la réduction de l'empreinte carbone.

C'est également un outil au service des agents de la collecte puisqu'il permet de faire des constats de refus de collecte ou de dépôts d'encombrant ou d'autres dysfonctionnements. L'ensemble de ces informations remontent directement via le logiciel de contrôle.



I.6 Mise en place d'horaires aménagés pour les déchetteries du Grand Pic St Loup sur la période estivale

En 2023, les élus ont souhaité tester des horaires « aménagés » entre le 1^{er} juillet et le 31 août sur nos 8 déchetteries intercommunales pour limiter la pénibilité des agents due aux fortes chaleurs.

De nouveaux horaires uniques ont été mis en œuvre sur toutes les déchetteries => 7h30 à 14h30 en journée continue et en gardant les mêmes jours d'ouverture.

Cette avancée sociale permet d'améliorer les conditions de travail des agents en charge de la gestion des hauts de quai des déchetteries qui sont dehors et sans moyen de protection efficace contre les températures élevées de cette période.

Ce test a été concluant pour les agents de la CC avec un retour positif des usagers qui fréquentent nos déchetteries.

Les professionnels qui utilisent la déchetterie de Saint Vincent de Barbeyrargues se sont aussi bien adaptés à ces nouveaux horaires. Nous n'avons déploré que 4 « dépôts sauvages » devant nos portails d'accès sur les 2 mois.

Au vu du succès, cet aménagement sera reconduit systématiquement pour les années à venir.

I.7 Plan Local Prévention Déchet Région Occitanie

Ce Plan Local de Prévention a été conventionné avec le Conseil Départemental de l'Hérault en 2012. Il est obligatoire si la Communauté souhaite demander des aides financières auprès de l'ADEME ou de la Région Occitanie. Il permet entre autres d'évaluer les différents flux de déchets produits sur le territoire tout en tenant compte des nouvelles obligations du Grenelle. Il cible les points forts ou faibles de la collectivité et permet une aide à la décision sur la stratégie de collecte des déchets ménagers de notre collectivité.

Ce programme vise une diminution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 13% entre 2010 et 2025 puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre - 16% à 2031.

En synthèse :

Le total de nos DMA sur 2023 a connu une **forte baisse de 42 kg/hab. entre 2022 et 2023**. La production de végétaux et de gravats est toujours élevée avec une moyenne depuis plusieurs années se situant aux alentours des 300 Kg/hab. Les professionnels du territoire ayant accès gratuitement à nos déchetteries, la typologie de notre territoire pavillonnaire avec jardin et le risque incendie font fortement augmenter ces 2 déchets.

Il est important de souligner que **les Ordures Ménagères arrivent à la barre symbolique des 180 kg/hab.**

Les filières du verre, des ordures ménagères et des encombrants ont atteint les objectifs de 2025 et 2031. La collecte sélective est stable avec 50 kg/habitant.

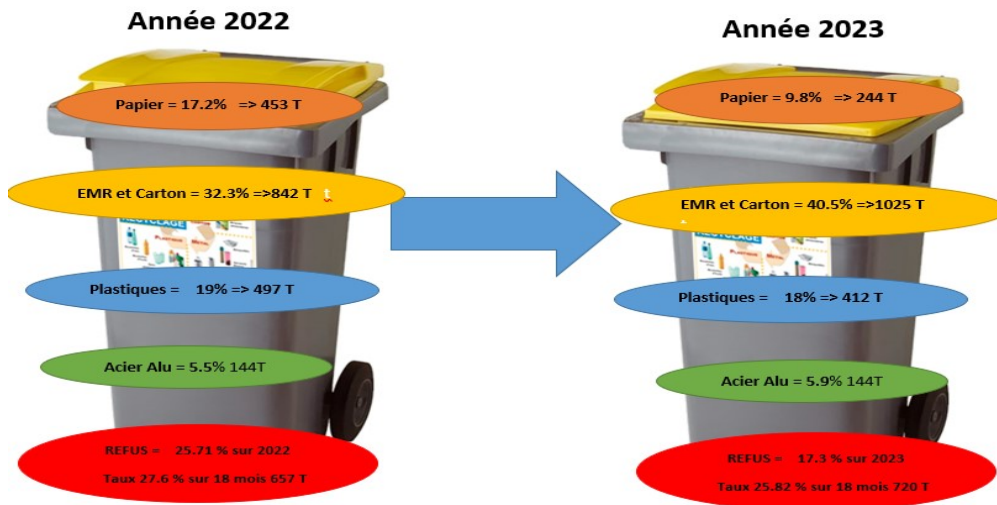
Tableau des objectifs globaux Plan Local Région OCCITANIE (Kg/hab.an)

Objectifs globaux			Années Références et Objectifs du Plan Local Prévention Région Occitanie			
			2010 (Région)	2015 (Région)	2025 (Région)	2031 (Région)
TOTAL des DMA (Kg/hab.an) gravats compris Région Occitanie			636 Kg/hab.an	623 Kg/hab.an	555 Kg/hab.an	532 Kg/hab.an
TOTAL des DMA (kg/hab.an) gravats compris CCGPSL	Année 2010 CCGPSL (42 950 hab.)	616 Kg/hab.an	3%			
	Année 2015 CCGPSL (47 091 hab.)	716 Kg/hab.an		-13%		
	Année 2020 CCGPSL (49 251 hab.)	759 Kg/hab.an			-37%	-43%
	Année 2021 CCGPSL (50 006 hab.)	817 Kg/hab.an			-47%	-54%
	Année 2022 CCGPSL (50 892 hab.)	810 Kg/hab.an			-46%	-53%
	Année 2023 CCGPSL (51 693 hab.)	768 Kg/hab.an			-38%	-44%

Objectifs Quantitatifs Région Occitanie			Années CCGPSL					
			2015 (CCGPSL) 47 091 hab.	2020 (CCGPSL) 49 251 hab.	2021 (CCGPSL) 50 006 hab.	2022 (CCGPSL) 50 892 hab.	2023 (CCGPSL) 51 693 hab.	
Ordures Ménagères	2015	291 Kg/hab.an	269,5 Kg/hab.an	258,4 Kg/hab.an	213 Kg/hab.an	199 Kg/hab.an	182 Kg/hab.an	
	2025	212 Kg/hab.an		-21,90%	-0,47%	16,13%	16,48%	
	2031	189 Kg/hab.an		-36,70%	-12,70%	-5,29%	3,80%	
Verre	2015	29,4 Kg/hab.an	31,8 Kg/hab.an	40,3 Kg/hab.an	44Kg/hab.an	40,7Kg/hab.an	38,32Kg/hab.an	
	2025	34 Kg/hab.an		18,50%	29,41%	19,71%	12,70%	
	2031	34,4 Kg/hab.an		17,20%	27,91%	18,31%	11,39%	
collecte sélective des emballages hors Verre	2015	29,4 Kg/hab.an	43,4 Kg/hab.an	47,7 Kg/hab.an	53 Kg/hab.an	51,4 Kg/hab.an	50,2Kg/hab.an	
	2025	10% ou 60 Kg/hab.an		-20,50%	-11,67%	-14,33%	-16,40%	
	2031	60 Kg/hab.an		-20,50%	-11,67%	-14,33%	-16,40%	
	Refus de tri	15%		11%	23,50%	22,38%	27,60%	25,82%
Vêtement	2015	3,4 Kg/hab.an	2,6 Kg/hab.an	3 Kg/hab.an	3,2kg/hab.an	3,8kg/hab.an	3,98 kg/hab.an	
	2025	6 Kg/hab.an		-100,00%	-87,50%	-57,89%	-50,75%	
	2031	7 Kg/hab.an		-133,33%	-118,70%	-84,21%	-75,87%	
Déchet vert	2015	74 Kg/hab.an	113,1 Kg/hab.an	129,4 Kg/hab.an	133,6 Kg/hab.an	139,5 Kg/hab.an	137,1 Kg/hab.an	
	2025	59 Kg/hab.an		-119,30%	-126,40%	-136,44%	-135,59%	
	2031	56 Kg/hab.an		-131,10%	-138,60%	-149,11%	-148,20%	
Encombrant	2015	104 Kg/hab.an	50,3 Kg/hab.an	76,3 Kg/hab.an	67,3 Kg/hab.an	74,8 Kg/hab.an	56,71Kg/hab.an	
	2025	98 Kg/hab.an		22,10%	31,32%	23,67%	57,86%	
	2031	93 Kg/hab.an		18,00%	27,63%	19,57%	60,97%	
Bio-déchet	2015	74 Kg/hab.an dans OM	6,78 Kg/hab.an	8,53Kg/hab.an	9,26 Kg/hab.an	8,23 Kg/hab.an	15,38Kg/hab.an	
	2025	37 Kg/hab.an dans OM		-445%	-335%	-299%	-395%	-140%
	2031	30 Kg/hab.an dans OM		-342%	-251%	-223%	-264%	-95%

- Arrêt du poste de chauffeur titulaire et remplaçant afin de limiter le « mal de dos » car la posture de conduite peut générer des problèmes de lombaires si le temps de conduite est important. Une rotation se fait en milieu de journée entre 2 chauffeurs.

En synthèse :



L'évolution des déchets dans le bac de recyclable permet d'analyser les modes de consommation et l'évolution des pratiques des administrés suite aux campagnes de sensibilisation de CITEO et de la CCGPSL.

- Forte production des EMR et des cartons + 8% par rapport à 2022
- Très forte baisse de la production du papier en France ce qui fait chuter les tonnages
- Le refus de tri a diminué en 2023. Cependant, le calcul se fait sur 18 mois glissants avec 2 années difficiles en 2021/2022 suite à un « sur-tri » d'objets plastiques (arrosiers, tuyaux plastiques, chaussures, etc.) classé en refus car non conforme aux consignes de tri. A vérifier en 2024, si la baisse des tonnages de refus de tri se poursuit. La tendance des caractérisations reste sous les 20% en 2023.

II.2.2 - L'apport volontaire en déchetterie intercommunale

La CCGPSL exploite 8 déchetteries intercommunales fixes en régie (gardiennage et gestion des bennes). Entre 2016 et 2022, la fréquentation était stable à 160 000 visites /an. En 2023, nous sommes passés à 180 476 visites.

Déchetteries de la Communauté	Fréquentation des Particuliers															Comparaison entre 2022 et 2023	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
CLARET	5 227	6 350	6 070	7 046	8 626	7 902	9 491	10 438	10 259	9 554	11 920	11 807	11 710	11 058	▲	-6%	
COMBAILLAUX	8 102	9 872	12 209	12 479	12 889	13 041	13 455	14 275	14 524	15 163	15 406	26 484	12 077	12 589	▲	4%	
NOTRE DAME DE LONDRES	12 163	15 542	8 534	14 979	10 641	14 486	13 411	15 358	13 255	10 123	11 920	15 074	10 890	14 847	▲	26%	
TEYRAN	12 457	13 192	11 806	14 403	15 735	22 164	30 164	26 549	27 920	24 574	22 659	22 162	20 406	23 188	▲	12%	
S VINCENT DE BARBEYRARGUES	23 007	21 036	23 654	23 889	25 145	31 133	30 934	34 165	37 236	34 297	34 547	42 963	37 369	36 932	▲	-1%	
SIGELY DU FESC	22 701	23 749	25 261	25 776	29 263	34 522	35 156	33 924	29 702	31 295	29 624	10 087	40 773	45 146	▲	10%	
ST MATHIEU DE TREVIER	18 802	20 828	21 263	18 581	17 846	22 340	23 812	27 007	24 870	22 120	18 028	20 316	22 858	24 571	▲	7%	
VAILHAUQUES	7 193	8 257	8 438	9 314	7 220	11 841	14 363	14 103	14 026	12 294	10 577	11 310	10 161	12 365	▲	18%	
TOTAL	109 652	118 824	117 035	126 467	127 367	157 412	170 786	175 819	171 792	159 420	158 900	180 203	166 243	180 476	▲	8%	
	Fréquentation des Artisans															Comparaison entre 2022 et 2023	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
TOTAL	1 732	2 351	2 698	6 383	7 157	9 820	11 182	7 721	13 098	13 400	11 785	19 169	16 383	9 793	▲	-40%	

Les déchets collectés en benne de 5 à 30 m3 en fonction de leurs poids ou des disponibilités en bas de quai sur certaines déchetteries :

- les encombrants (polystyrène, plastique, ...),
- les ferrailles,
- les inertes (terre – gravats),
- les déchets verts,
- le bois,
- les cartons,

- les plaques de plâtre (hormis la déchetterie de Vailhauquès => manque de place)
- la collecte de pneus Aliapur se fait par benne de 30 m³ uniquement sur les déchetteries de Notre Dame Londres et St Vincent de Barbeyrargues
- l'Eco-mobilier (matelas, meuble, table, chaise, etc.) sur les déchetteries de Combaillaux, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Teyran, Claret, Notre dame de Londres, Saint Gély du Fesc et Saint-Mathieu-de-Trévières

D'autres déchets sont collectés dans des contenants spécifiques : les huiles de vidange et alimentaires, le verre, le papier, les batteries, les piles, les pneus, les cartouches d'imprimante, les téléphones portables, les lampes basse consommation, les DEEE, les DDS (Déchets Diffus Spécifiques), les polystyrènes et les vêtements.

Les horaires d'ouvertures des déchetteries sont :

Déchetterie	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
Claret	-	-	14h - 18h	-	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	-
Combaillaux	-	-	-	-	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
Notre-Dame-de-Londres	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	-	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30	-
St-Gély-du-Fesc	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
St-Mathieu-de-Trévières	-	-	9h - 12h 14h - 18h	-	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
St-Vincent-de-Barbeyrargues	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
Teyran	-	-	14h - 18h	-	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h
Vailhauquès	-	-	-	-	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h



Pour limiter la pénibilité due à la chaleur estivale pour les agents d'accueil, des horaires d'ouvertures spécifiques ont été testés sur 2023. Au vu du retour positif des utilisateurs et du personnel, ils seront reconduits chaque année entre le 1^{er} juillet et le 31 août (7h30/14h30) pour l'ensemble des déchetteries intercommunales en gardant les mêmes jours d'ouverture sauf le dimanche qui reste ouvert entre 9h et 12h.

En complément, la CCGPSL exploite une déchetterie mobile à destination des communes éloignées des huit déchetteries intercommunales fixes (déplacement, gardiennage et gestion des bennes).



La déchetterie mobile a été mise à disposition pour les communes de Saint-Bauzille-de-Montmel, de Fontanès, de Sainte-Croix-de-Quintillargues et de Viols-le-Fort / Viols-en-Laval, Guzargues et de Cazevielle.

Les indicateurs de collecte de la déchetterie mobile sont :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Bilan entre 2022 et 2023
Fréquentation administrés	960	1297	1958	1317	1457	1713	1562	1348	1507	1159	1660	1333	1179	1315	-1%
Déchets collectés (en m³)															
Encombrant	475	615	707	421	567	612	506	483	503	338	402,5	368,5	447,5	324,5	-14%
Bois	149	153,5	142,5	105	161	181	144	120	135	121	60,5	88,5	114,5	81	-9%
Fer	163	158,5	182,5	142,5	136	145	145	108	104	66	67,5	52	55	36	-44%
Végétaux	187	166,5	203,5	167	145	207	236	160	267	203	268	319	356,5	344,25	7%
TOTAL VOLUME	974	1093,5	1235,5	835,5	1009	1145	1031	871	1009	728	798,5	828	973,5	785,75	-2%

La convention d'accès des administrés de Buzignargues, Saint-Hilaire-de-Beauvoir et Saint-Jean-de-Cornies à la déchetterie de Sommières a été reconduite avec la Communauté de communes du Pays de Sommières pour un montant de 44 340 €.

II.2.3 - L'apport volontaire en colonne :

VERRE :

La collecte s'effectue en apport volontaire de 4 m³ répartis sur l'ensemble des communes de la CCGPSL. Cette collecte est assurée dans sa globalité par le prestataire privé « VIAL ». L'augmentation du parc colonne a permis de capter plus verre. Le total du parc est de **228 colonnes de verre réparties sur les 36 communes.**

Il est à noter une augmentation constante du verre collecté depuis 2010 (1210 tonnes à l'époque). Cependant, en 2023, la collectivité a atteint 1981 tonnes **soit une perte de 88 tonnes par rapport à 2022.**

La volonté d'implanter des colonnes de verre qui s'intègrent dans le paysage urbain permet de détourner ce déchet des ordures ménagères.

La collectivité a tout à gagner à développer son parc de colonnes de verre afin de limiter l'incinération et pouvoir valoriser ce déchet qui peut être recyclé à l'infini.

Les résultats annuels de ces dernières années permettent de dépasser les objectifs du Plan Local Prévention de 2025 et 2031.



Suite à la DSP de 2023 pour la gestion de l'incinérateur, le SMEPE a prévu des caractérisations régulières des déchets incinérés afin d'évaluer les différents gisements dont le verre qui peuvent se trouver encore dans le bac à couvercle vert.

PAPIER :

La collecte des journaux, revues et magazines s'effectuait auparavant de 2 manières :

- lors de la collecte des déchets ménagers recyclables (dans le « bac jaune ») ;
- par apport volontaire dans 196 conteneurs de 4 m³ répartis sur le territoire.

Suite à la décision de la commission Environnement, seules les colonnes d'apports volontaires dédiées au papier devront collecter ce déchet.

A signaler que cette filière est en crise, la production de papier chute car la publicité et les journaux ont développé des moyens de communication via internet ou les réseaux sociaux. En 2020, la crise du COVID a ajouté des difficultés supplémentaires et les exutoires sont saturés. **Le prix de rachat du papier est passé depuis 2020 de 15 € à 0 €.**

BATTERIES ET PILES :

Cette filière de récupération de piles et de batteries portables (perceuse, clôture électrique, etc...) a été développée à l'aide de fûts spécifiques installés dans chaque déchetterie avec l'organisme COREPILE.

Pour les batteries de voiture, ces dernières sont collectées en régie toutes les semaines et stockées au Centre Technique Intercommunal dans une caisse agréée à double enveloppe. Dès que le bac est plein, un bordereau de transport et de suivi de produits dangereux est édité par le secrétariat afin de déposer les batteries auprès de la société AUBORD RECYCLAGE située dans le département du Gard pour les traiter.

II.2.4 – Les déchets putrescibles :

Les déchets putrescibles sont habituellement collectés via les ordures ménagères non recyclables. Une partie de ces déchets peut être directement éliminée par les habitants à l'aide de composteurs individuels. De plus, la loi AGECL du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage incite toutes les collectivités à donner les moyens de composter leurs biodéchets. Cette directive a été aussi complétée par la circulaire qui demande la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} Janvier 2024.



En 2023, la gestion des biodéchets ont été mis en avant afin de maîtriser les coûts de l'incinération et les tonnages amenés à OCTAV. Cette volonté politique a été très suivie par nos administrés ce qui démontre le changement de mentalités sur la réduction des déchets de la poubelle verte, **3150 composteurs individuels ont été distribués en 2023 contre 347 en 2022**, portant le nombre total de ménages équipés via la collectivité à 8 130 foyers depuis 13 ans.

La collectivité a aussi souhaité intégrer le compostage comme une 3^{ème} poubelle en mettant la gratuité de la dotation de cet équipement. Avant 2023, cet équipement était donné contre un paiement par un chèque de 15 € à l'ordre du Trésor Public.



La Communauté a investi en 2023 la somme de 343 017 € pour acquérir des composteurs individuels ou collectifs et des bio sceaux. Une aide financière de l'Etat, de l'ADEME et de la Région Occitanie a été perçue pour un montant global de subvention de 53 310 € (uniquement sur les composteurs partagés ou collectifs).

2 ETP ont aussi été créés cette année pour développer ce nouveau service en régie afin que l'administré ou le professionnel n'ait à déposer les biodéchets que dans le composteur. L'ensemble des actions suivantes sont portées par la collectivité afin de garantir la réussite de ce changement :

- ✓ Achat et installation de l'équipement
- ✓ Information des administrés
- ✓ Suivi et retournement des composteurs collectifs chaque 15 jours en moyenne

62 composteurs collectifs ou partagés sont en service en 2023. Un logiciel de suivi pour ces équipements a été mis en action en partenariat avec le SMEPE pour évaluer les biodéchets détournés des ordures ménagères sur l'habitat collectif soit 49,5 tonnes pour cette année.

De plus avec les nouveaux foyers dotés d'un composteur individuel, on estime à 100 kg de biodéchets transformés en compost soit 310 tonnes en moins sur les ordures ménagères.

II.2.5 – Les types de collecte des déchets « encombrants » :

Les déchets nommés « encombrants » (hors ordures ménagères recyclables et non recyclables) sont collectés essentiellement dans les déchetteries fixes ou la déchetterie mobile.

II.3- Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

II.3.1 Les déchets industriels

Aucune collecte de déchets industriels n'est effectuée par la CCGPSL.

II.3.2 - La collecte des déchets ménagers des professionnels

Les services de la collecte sont étendus aux professionnels non exonérés de TEOM pour leurs déchets assimilés aux déchets ménagers et sans sujétions particulières. Afin de financer ce service en sus de la TEOM perçue, au coût réel de collecte pour le service, le Conseil Communautaire du 28 juin 2012 a institué la Redevance Spéciale à destination des professionnels publics & privés (mise en œuvre de l'obligation légale).

La Redevance Spéciale s'applique aux professionnels qui dépassent le seuil :

- 1 bac de 750 litres d'Ordures Ménagères Résiduelles collecté 2 fois par semaine
- 1 bac de 750 litres d'Emballages Ménagers Recyclables collecté 1 fois par semaine

Une centaine d'entreprises ou de collectivités potentiellement redevables a été répertoriées. L'échéancier adopté de mise en place est :

- Année 2012 pour application au 1^{er} janvier 2013 : lancement de la Redevance Spéciale auprès des 16 producteurs importants. Après rencontre, 5 producteurs sont passés sous le seuil d'assujettissement et 11 redevables ont permis de collecter en 2013 la somme de **69 000 €**
- Année 2013 pour application au 1^{er} janvier 2014 : contractualisation avec l'ensemble des producteurs supérieurs au seuil d'assujettissement (80 producteurs recensés, 16 professionnels ou établissements publics assujettis)
- Année 2014 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 132 977 € avec 27 producteurs conventionnés.
- Année 2015 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 139 360 € avec 29 producteurs conventionnés.
- Année 2016 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 161 761 € avec 29 producteurs conventionnés.
- Année 2017 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 160 407 € avec 31 producteurs conventionnés.
- Année 2018 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 178 087 € avec 32 producteurs conventionnés.
- Année 2019 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 191 755 € avec 30 producteurs conventionnés.
- Année 2020 : Année particulière où certaines entreprises comme les campings ou gîtes, les restaurants ou les cantines scolaires ont été fermés une grande partie de l'année.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 146 216 € avec 32 producteurs conventionnés.
- Année 2021 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 193 828 € avec 31 producteurs conventionnés.
- Année 2022 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 214 142 € avec 32 producteurs conventionnés.
- Année 2023 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil.
La somme mandatée pour cette année s'élève à 137 628 € avec 37 producteurs conventionnés.

Notons que cette démarche a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les professionnels et les collectivités à favoriser le recyclage de leurs déchets et ainsi diminuer les volumes collectés par nos services,
- Assurer l'équité du service en ne faisant pas supporter aux ménages le coût d'élimination des déchets des professionnels,
- Contribuer à l'amélioration du service et respecter les nouvelles dispositions du Grenelle de l'environnement,
- Contribuer à l'amélioration de la maîtrise des coûts de la collecte et des traitements des déchets.

Important :

La collecte des 2 supermarchés situés sur Saint Gely du Fesc et Saint Mathieu de Trévières ne sont plus collectés depuis le 1^{er} janvier 2023 afin de respecter les consignes de l'Etat sur la gestion des biodéchets qui est entrée en

vigueur le 1^{er} janvier 2024. De plus, le Conseil Communautaire de novembre 2023 a souhaité par délibération limiter le nombre de bacs dotés aux entreprises à 8 bacs maximum (4 bacs collectifs OM et 4 bacs collectifs de Tri). Au-delà, le professionnel devra traiter ses déchets avec un prestataire privé. Ce nouveau seuil maxi de dotation rentrera en vigueur au 31 décembre 2024. A ce jour, 3 établissements de santé sont concernés par ce nouveau règlement de la Redevance Spéciale.

II.3.3 – La collecte des déchets des artisans en déchetterie

Les déchets des artisans sont collectés en déchetterie avec deux restrictions :

- Pour les déchets verts : ils sont dirigés systématiquement sur les déchetteries de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues ou Notre-Dame-de-Londres. **La fréquentation importante de ces 2 déchetteries et leur conception obsolète ne permettent pas d'appliquer un paiement à la dépose.**

Pour cette mandature, la proposition de travailler avec les commissions DEVECO Environnement ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat permettront de projeter la collectivité pour les années à venir sur la gestion des déchets professionnels en Grand Pic Saint Loup.

- Pour les gravats (inertes) l'apport se fait dans toutes les déchetteries avec la restriction de 1 m³ par jour.

Il faut noter que l'accès de nos déchetteries est réservé uniquement aux artisans du territoire et à des véhicules légers, aucun camion poids lourd n'est accepté quelque soit le déchet transporté ou le volume.

II.3.4 - La collecte des déchets des collectivités

Les déchets provenant des collectivités (mairies, services techniques, agences départementales) sont collectés soit en porte à porte avec les déchets ménagers, soit accueillis dans les déchetteries aux mêmes conditions d'ouverture (jours et horaires) que pour les particuliers.

II.3.5 – Les « dépôts sauvages »

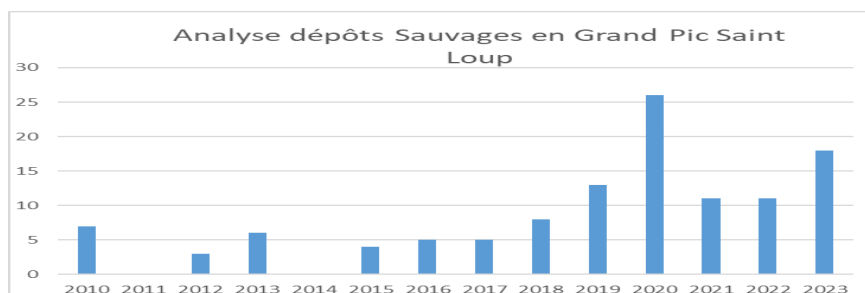
La Communauté de Communes élimine les dépôts sauvages s'ils se trouvent sur des terrains communaux ou en bordure de chemin non privatif. Dans le cas de dépôt sur terrain privé, le déchet appartient au propriétaire qui doit procéder à l'enlèvement et à l'élimination des déchets, avec les sujétions inhérentes au type de déchet présent.

En 2023, 18 dépôts sauvages ont été traités sur nos 36 communes pour un volume global de :

- 13 m³ de Gravât
- 5 m³ d'Encombrant
- 5 m³ de Déchet Vert
- 1 m³ de Bois
- 2 m³ de Métal

On remarque que les volumes collectés sont plutôt faibles. Notre maillage des déchetteries intercommunales permet de maintenir un territoire préservé.

	Tableau récapitulatif des dépôts sauvages CCGPSL														Moyenne annuelle depuis 2010
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Nombre de dépôts sauvages	7	0	3	6	0	4	5	5	8	13	26	11	11	18	9,75
Terre et gravas en m3	59	0	36	69	0	23	4	15	5	15	35	9	25	13	26
Dechets vert en m3	11	0	18	30	0	46	3	0	28	0	8	7	62	5	18
Bois en m3	11	0	0	0	0	19	3	0	0	0	2	37	0	1	6
Métalen m3	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	2	1	2	1
Encombrants en m3	9	0	3	0	0	3	9	10	11	16	21	2	8	5	8
Total m3	91	0	57	100	0	91	19	25	44	31	68	57	96	26	59



II.4 Tonnage des déchets collectés :

Tableau récapitulatif	CCGPSL														Comparaison entre 2022/2023
	Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Collecte en porte à porte en tonnes :															
Ordures Ménagères non recyclable	10 455	10 254	10 048	10 208	10 752	10 648	10 554	10 600	10 268	9 631	10 377	10 931	10 150	9 407	-7%
Ordures Ménagères recyclable	2 127	2 065	2 075	1 973	2 004	2 043	2 203	2 240	2 229	2 206	2 349	2 652	2 616	2 598	-1%
Total :	12 582	12 319	12 123	12 181	12 756	12 691	12 757	12 840	12 497	11 837	12 725	13 583	12 766	12 005	-6%
Collecte en apport volontaire en tonnes :															
Ferraille (en tonnes)	473	315	374	468	511	556	677	579	503	567	648	503	559	467	-16%
Terre et gravats (en tonnes)	4 439	3 848	4 926	5 150	4 805	7 370	6 992	6 796	6 826	7 521	6 416	8 641	8 950	9 332	4%
Végétaux Brut (en tonnes)	2053*	2 958	4 691	3 838	4 335	5 327	5 336	5 947	7 939	6 274	6 373	6 679	7 112	7 091	0%
Bois Brut (en tonnes)	2 105	3 184	2 345	2 685	1 906	1 958	2 004	2 241	2 738	2 419	2 597	2 666	2 612	2 357	-9%
Carton (en tonnes)	395	390	394	426	449	450	473	493	579	503	522	603	645	592	-8%
Eco-mobilier	X	X	X	X	177	268	453	770	970	1 022	863	1 263	1 413	1 429	1%
DEEE (en tonnes)	X	X	X	19	204	263	344	342	276	259	260	326	336	296	-12%
Plaques de Plâtre (en tonnes)	113	112	187	197	273	383	369	502	506	359	531	582	566	532	-6%
Encombrant	2 682	2 826	2 595	2 707	2 289	2 369	2 428	2 728	3 472	3 973	3 758	3 129	3 808	2 932	-23%
Total :	12 260	13 633	15 512	15 490	14 949	18 944	19 076	20 500	23 809	22 897	21 967	24 393	26 001	25 028	-4%
Collecte en apport volontaire en tonnes :															
Verre	1 210	1 265	1 318	1 405	1 429	1 496	1 544	1 650	1 727	1 735	1 986	2 200	2 069	1 981	-4%
Papiers	340	397	437	584	570	533	529	529	533	408	447	451	436	378	-13%
Huile de vidange	14	16	16	13	19	22	20	26	25	20	9	11	25	27	8%
Huile Alimentaire	X	X	X	X	X	0	2	1,9	1,6	3,0	1,5	2,9	1,2	0,4	-66%
Batterie	8	5	9	16	16	13	13	12	7	7	15	13	9	4	-55%
Piles	2	1	3	2	3	3	3	2,4	3,2	3,8	2,5	3,3	2,9	3,1	7%
Lampes basses consommations	0	0	0,70	0,50	0,60	0,86	1,02	0,95	0,93	0,93	0,72	0,83	1,40	1,93	38%
Cartouche Imp. / téléphone portable	0	0,40	0,12	0,20	0,40	0,60	0,20	0,20	0,20	0,10	0,20	0,30	0,30	0,33	10%
Vêtement	37	49	28	105	115	124	128	124	97	139	146	160	191	206	7%
Déchet toxique (Peinture, Phyto, etc.)	5	3	3	3	5	7	5	5	19	32	20	23	16	20	25%
Pneu ALIAPUR Eco-organisme VL	X	X	X	2,6 (870 unités)	7,8 (2619 unités)	7,7 (2584 unités)	9,9 (3289 unités)	14,6 (4878 unités)	15,7 (5230 unités)	10,6 (3545 unités)	37 (12 333 unités)	50,6 (16 866 unités)	37	33	-11%
Pneu Hors Eco-organisme PL/Agricole	X	X	X	X	X	X	X	5,7 (385 unités)	10 (670 unités)	10,8 (720 unités)	13,9 (1373 unités)	18,13 (1373 unités)	17,7	29	64%
Polystyrène en M3	X	X	X	X	X	X	X	2,2 (222 m3)	7,8 (780 m3)	8,8 (884m3)					
Bouteille de gaz (vide)	X	X	X	X	X	X	X	X	5 (390 unités)	5 (423 unités)	17,7 (1363 unités)	3,6 (282 unités -vol)	4,4 (376 unités -vol)	6,1 (470 unités -vol)	39%
Recyclerie St Gély du fesc	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0,5t (138 objets)	2,5t (591objets)	400%
Total	1 615	1 733	1 815	2 132	2 166	2 200	2 255	2 369	2 467	2 402	2 697	2 936	2 824	2 690	-5%

Les apports en déchetterie sont toujours importants en 2023 malgré une baisse de 1 000 tonnes qui vient de la baisse des encombrants (- 876 tonnes). Il est à noter que les végétaux et les gravats continuent leurs progressions. Les filières type Eco-organisme comme l'Eco-mobilier ou les DEEE ont tendance à se stabiliser.

III - LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les contrats gérés par le SMEPE permettent de traiter :

- par incinération les déchets ménagers non recyclables et les encombrants (usine OCTAV),
- par recyclage après tri dans des filières agréées CITEO les déchets des « bacs jaunes »,
- par recyclage le papier et le verre collectés dans les colonnes,
- per recyclage l'ensemble des déchets issus des « bas de quai » de nos 8 déchetteries (divers prestataires).

IV – INDICATEURS FINANCIERS

IV.1 - Présentation synthétique du compte administratif 2023 – Fonctionnement et Investissement

Pour la 1^{ère} année, la direction prévention et gestion des déchets présente les données financières en coûts complets. En effet, le travail mené depuis 2021 conjointement entre le Centre Technique Intercommunal et la Direction des finances (et plus précisément le service du contrôle de gestion) dans le cadre d'une matrice proposée par l'ADEME appelée compta-coût, permet d'intégrer aux coûts directs de la collecte et du traitement des déchets une part de charges indirectes qui inclue la charge des services transversaux (DRH, finances, marchés publics, direction générale, services techniques, amortissements...). Cette manière de présenter les données rétablit également les recettes sur l'exercice concerné (c'est pour cette raison que l'année 2023 présente des recettes estimatives pour les aides éco-organismes et les ventes de matériaux car les recettes définitives seront connues courant 2024 avec un décalage de reversement par le SMEPE).

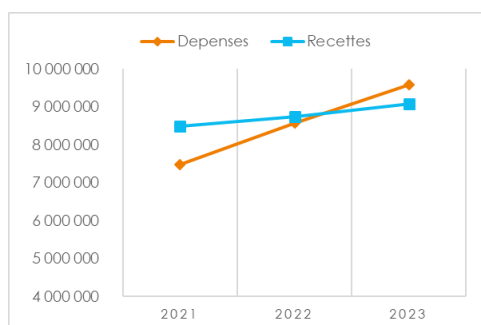
Cette nouvelle manière de présenter les chiffres a également été opérée pour les années antérieures 2022 et 2021 permettant ainsi un comparatif.

Dans les rapports annuels précédents, seules les données présentes sur l'exercice en comptabilité étaient prises en compte. Dans le contexte actuel d'évolution forte des charges (notamment la masse salariale ces deux dernières années) ainsi que le besoin de déployer des moyens importants pour que le service rendu aux citoyens conserve la qualité qu'il connaît aujourd'hui, il a paru important de donner une image financière consolidée aux élus et citoyens du territoire afin de dresser la feuille de route pour les années à venir.

DEPENSES	2021	2022	2023	RECETTES	2021	2022	2023
Collecte, transfert et transport des déchets	6 528 587	7 104 239	7 514 007	TEOM	7 061 378	7 431 625	7 974 402
Pré-collecte et collecte	3 385 439	3 761 681	4 103 865				
Transfert/Transport	874 347	1 046 003	1 171 919	Soutiens des éco-organismes	834 369	696 735	727 327
Traitement des déchets	2 268 801	2 296 555	2 191 383				
Autres charges (accès déchetterie Sommière)			46 840				
Communication, prévention	38 566	125 297	444 203	Prestations et ventes de matériaux	387 743	423 349	226 506
Communication	35 566	103 948	164 657				
Prévention (dont gestion des biodéchets)	3 000	21 349	279 546				
TVA acquittée	197 852	137 347	239 624				
Charges de structure	704 881	1 197 316	1 381 584	Redevance spéciale	193 768	183 903	137 628
TOTAL	7 469 886	8 564 199	9 579 418	TOTAL	8 477 258	8 735 612	9 065 863

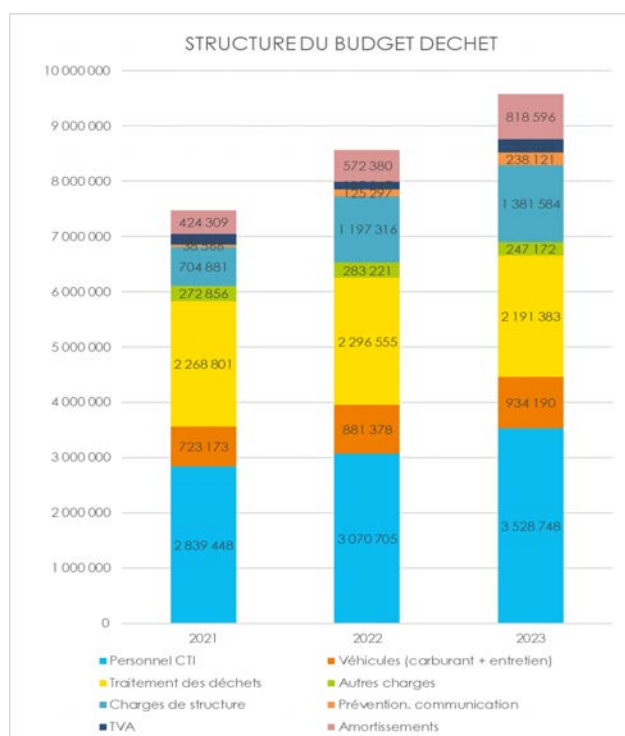
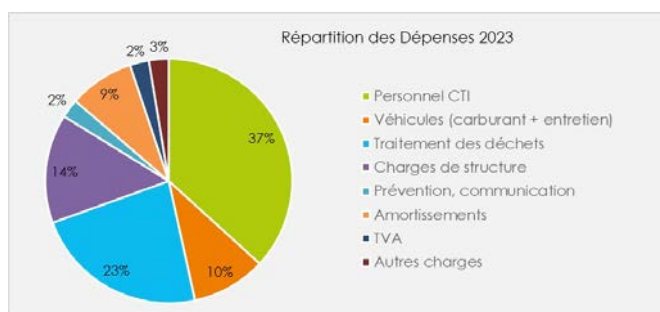
On constate sur la période 2021-2023 une évolution constante des recettes. En effet celles-ci évoluent d'environ 300 K€ par an grâce notamment au dynamisme de la TEOM. On note toutefois une diminution des recettes des prestations et ventes de matériaux en 2023 du fait de la baisse des prix de vente de ces matériaux, ce qui incite les organismes à stocker les matériaux pour une vente ultérieure à un meilleur prix. Pour rappel les recettes 2023 des soutiens des éco-organismes et des ventes de matériaux sont à ce jour un estimatif. Celles-ci seront définitives lors de l'émission du rapport 2024.

Du côté des dépenses, l'évolution se fait beaucoup plus forte. En effet, on passe d'un montant de dépense globale de 7,5 M€ en 2021 à 9,5 M€ en 2023, soit une augmentation moyenne de 1 M€ par an.



Montant en €	2021	2022	2023
Personnel CTI	2 839 448	3 070 705	3 528 748
Véhicules (carburant + entretien)	723 173	881 378	934 190
Traitement des déchets	2 268 801	2 296 555	2 191 383
Charges de structure	704 881	1 197 316	1 381 584
Prévention, communication	38 566	125 297	238 121
Amortissements	424 309	572 380	818 596
TVA	197 852	137 347	239 624
Autres charges	272 856	283 221	247 172
TOTAL	7 469 886	8 564 199	9 579 418
<i>Pour information montant des investissements réalisés</i>	<i>2 031 652</i>	<i>1 038 409</i>	<i>1 379 538</i>

L'effet ciseau se concrétise donc dès l'année 2023 : les dépenses sont plus importantes que les recettes.



Les charges de traitement des déchets sont maintenues voire en diminution (2,2 M€) grâce notamment au contrat de performance signé avec le SMEPE et le prestataire privé SUEZ en charge de l'exploitation de l'incinérateur.

On constate une forte augmentation des charges de personnel (+ 458 K€ entre 2022 et 2023) suite aux revalorisations salariales des deux dernières années (environ 300K€) et du déploiement du service des biodéchets (environ +160 K€). Le déploiement de ce service, couplé au développement des éco-organismes, génère une baisse de certains déchets (- 743 tonnes en OM, - 876 tonnes d'encombrants).

On note également une augmentation entre 2022 et 2023 des charges de structure (+184 K€) qui s'explique notamment par des renforts nécessaires pour assurer les missions (Finances, DRH, services techniques) et des amortissements (+ 247 K€) qui s'explique par une meilleure identification des immobilisations dédiées à la compétence de gestion des déchets au sein de l'inventaire de la collectivité (impact méthodologique) et le déploiement des biodéchets avec l'acquisition d'un grand nombre de composteurs courant 2023.

Plusieurs projets, validés par les élus, vont impacter les amortissements sur les années à venir :

- La construction du Pôle Technique Intercommunal (PTI) qui regroupera l'ensemble des services Techniques (DEA, Urbanisation, Déchet, DAT),
- La rénovation de certaines déchetteries,
- La rénovation de la station de transfert du Triadou avec la création de locaux de stockage pour les différents équipements du CTI qui ne pourront plus être stockés sur le PTI,
- La cessation d'activité de l'ISDI et du quai de transfert de Notre Dame de Londres,
- Le maintien du parc Poids Lourds,
- Le développement de nouvelles filières type Eco-organisme pour la réduction des déchets,
- La création d'une unité de traitement Biomasse en partenariat avec le SMEPE sur la station de transfert du Triadou
- Le développement de parcs photovoltaïques sur des anciens sites du service déchet (anciennes décharges, ISDI, etc.)

Le fait de tester en 2024 la réduction de fréquence de collecte sur les bacs individuels d'Ordures Ménagères avec 8 communes volontaires pour 10 000 habitants permettra de limiter les coûts de fonctionnement (carburant, kilométrage, usure des camions de collecte...) tout en incitant les administrés à détourner les biodéchets de la poubelle à couvercle vert. Si cette action est concluante, ce nouveau mode de collecte sera déployé pour 6 autres communes en 2025 pour une population totale de 22 000 hab.

A noter que la **TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) est passé de 3 €/ tonne en 2019 à 12 €/ tonne en 2023**. Cette taxe est basée sur tous les tonnages de déchets qui connaissent un traitement polluant (incinération, enfouissement, etc.). Elle augmentera chaque année pour **atteindre les 15 €/ tonne en 2025**.

Evolution de la TGAP incinération sur 2020-2025						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant TGAP/tonne	3,00 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00 €	15,00 €
Montant TGAP+TVA sur TGAP/tonne (TVA à 10%)	3,30 €	8,80 €	12,10 €	13,20 €	15,40 €	16,50 €

Evolution de la TGAP enfouissement sur 2020-2025						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et qui réalisent une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté	19,80 €	33,00 €	44,00 €	56,10 €	63,80 €	71,50 €

A noter que le Taux de TEOM est inchangé depuis 12/15 ans :

11,92 % - individuel

11,15 % - collectif

10,03 % - habitation isolée (distance 200 mètres entre la limite de la propriété et le 1^{er} bac)

IV.2 – Coût unitaire du traitement des déchets ménagers et du rachat de matériaux (31 décembre 2023) :

Déchets	Filière	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Coût	Comparaison entre 2022/2023	
		unitaire / t. 2012	unitaire / t. 2013	unitaire / t. 2014	unitaire / t. 2015	unitaire / t. 2016	unitaire / t. 2017	unitaire / t. 2018	unitaire / t. 2019	unitaire / t. 2020	unitaire / t. 2021	unitaire / t. 2022	unitaire / t. 2023		
OM / Encombrant	Incinérateur Océral à Lunel-Viel	118,78 €	118,00 €	124,00 €	124,00 €	124,10 €	124,10 €	124,10 €	124,10 €	66,50 €	61,90 €	69,30 €	72,60 €	62,00 €	↔ -17%
Gravats et Inertes	Société SRC carrière Teyran	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	↔	↔	↔	↔	↔	↗ 14,97%
	MMR à St Vincent de B.	↔	↔	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	↔	↔	↔	↔	↔	
	LAFARGE à Combaillaux	8,80 €	7,35 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €	↔	↔	↔	↔	↔	
	LRM Lunel	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	7,30 €	5,85 €	5,85 €	6,88 €	↔	
Déchet Vert	FT Environnement Mas Gentil	26,00 €	26,20 €	26,00 €	28,80 €	30,00 €	30,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €	33,00 €	35,90 €	↗ 8%
Bois	FT Environnement Mas Gentil	44,67 €	43,80 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €	76,00 €	↗ 18%
Placoplatre	Valorisation (dépose à PAPREC)	102,94 €	106,18 €	104,50 €	104,50 €	100,73 €	104,90 €	105,04 €	95,00 €	97,09 €	96,90 €	105,74 €	130,00 €	↗ 19%	
Papier	PAPREC à Liouc	52,00 €	53,15 €	53,57 €	53,57 €	15,00 €	15,00 €	15,35 €	15,46 €	15,54 €	31,00 €	33,17 €	41,26 €	↗ 20%	
Carton	PAPREC à Liouc	45,00 €	46,00 €	46,36 €	46,36 €	15,00 €	15,00 €	15,35 €	15,46 €	15,54 €	22,00 €	23,54 €	29,28 €	↗ 20%	
Multi-matériaux	PAPREC à Liouc	218,00 €	222,83 €	224,58 €	224,58 €	145,00 €	145,00 €	148,37 €	149,43 €	139,83 €	173,00 €	185,11 €	230,26 €	↗ 20%	
Huile de vidange	SEVIA	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	80 € / Enlèvement	80 € / Enlèvement	80 € / Enlèvement	80 € / Enlèvement	45 € / Enlèvement	GRATUIT	GRATUIT	↔	↔
Pneus Janté	Regie CCGPSL	↔	↔	↔	↔	GRATUIT	0,50€ / Asso. Cigaloise	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	↔	↔
Pneus Hors ALLAPUR	COPREC	↔	↔	↔	↔	GRATUIT	1,80€ HT	1,80€ HT	1,80€ HT	1,70€ HT	1,80€ HT	1,80€ HT	2,13€ HT	↗ 15,50%	
Déchet Hors ECO- DDS	TRIADIS à Béziers	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	935,38 €	Pas d'enlèvement en 2020	Pas d'enlèvement en 2021	Pas d'enlèvement en 2022	Pas d'enlèvement en 2023	↔ 0%

A noter le **coût de traitement des Multi-Matériaux (bac à couvercle jaune)** qui continue son augmentation en passant de 185€/T en 2022 à 230€/T en 2023 (Paprec Lansargues : unité de tri qui gère les extensions de consigne de tri).

IV.3 Bilan des recettes provenant des Eco-Organismes :

La mise en place des Eco-organismes permet de maintenir le niveau de recettes. La mise en place des différentes filières permet de limiter la hausse des tonnages sur la benne à Encombrant. Des filières sont financièrement plus avantageuses de par leur coût réduit et/ou les nouvelles recettes. En 2023, de nouvelles filières ont été mises à disposition des collectivités sur les équipements de Sport, les Moteurs Thermiques, etc.

La communauté a mis en œuvre les contenants sur 3 déchetteries afin de lancer ces nouvelles collectes début 2024. Le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution financière. Il faut noter que les Eco-organismes peuvent différer leurs paiements de plusieurs années par conséquent **certaines sommes ne peuvent être inscrites** :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ECO-FOLIO	64 065 €	64 736 €	58 990 €	56 318 €	41 028 €	56 937 €	A fusionner avec CITEO	A fusionner avec CITEO	A fusionner avec CITEO	A fusionner avec CITEO	A fusionner avec CITEO	A fusionner avec CITEO
ECO-TLC	↔	↔	4 503 €	4 579 €	4 637 €	4 680 €	4 680 €	4 760 €	4 807 €	4 807 €	0 €	0 €
ECO- MOBILIER	↔	↔	77 829 €	96 593 €	82 123 €	52 511 €	60 669 €	56 030 €	54 511 €	52 942 €	55 773 €	Non versée
DEEE	↔	1 472 €	12 135 €	21 232 €	23 195 €	27 491 €	25 985 €	24 530 €	25 683 €	26 320 €	27 855 €	21 504 €
ECO-DDS	Pas de soutien	4 467 €	475 €	2 225 €	2 225 €	2 074 €	2 609 €	4 608 €	3 692 €	3 542 €	0 €	Non versée
SDD	10 611 €	10 439 €	20 561 €	21 452 €	18 551 €	22 589 €	↔	↔	↔	↔	↔	↔
CITEO	561 130 €	518 791 €	499 103 €	537 336 €	515 537 €	567 634 €	529 650 €	508 619 €	539 203 €	642 500 €	696 066 €	424 600 €
Ferraille / Batterie	41 861 €	46 716 €	55 938 €	53 146 €	83 848 €	84 100 €	62 484 €	77 164 €	90 800 €	111 293 €	91 878 €	52 370 €
Papier	115 030 €	99 907 €	92 906 €	84 898 €	85 739 €	75 449 €	121 137 €	90 013 €	Plus de rachat	Plus de rachat	Plus de rachat	Plus de rachat
Verre	33 586 €	35 904 €	37 503 €	40 354 €	31 882 €	45 023 €	48 140 €	49 153 €	44 721 €	43 453 €	52 258 €	42 568 €
Déchet Bac de Recyclable	161 330 €	129 165 €	119 005 €	125 461 €	117 358 €	166 045 €	178 697 €	90 206 €	48 765 €	153 359 €	181 017 €	89 478 €
Redevance Spéciale	↔	69 512 €	132 977 €	143 816 €	161 761 €	160 407 €	178 088 €	199 755 €	146 276 €	193 828 €	214 242 €	131 723 €
TOTAL GENERAL	987 613 €	981 109 €	1 013 535 €	1 010 822 €	1 167 884 €	1 264 940 €	1 212 139 €	1 104 838 €	958 458 €	1 232 044 €	1 319 089 €	762 243 €

- Attente versement
- Attente du versement 4ième semestre
- Recette en forte augmentation
- Recette en forte baisse ou arrêt du rachat matière
- Attente du versement 3ième et 4ième trimestre + liquidatif

Après une augmentation constante jusqu'en 2017, un recul des recettes apparaît depuis 2018 jusqu' 2022. En 2021, nous sommes revenus à des montants intéressants avec le changement de barème CITEO

IV.5 - Montant moyen unitaire de reprise des matériaux pour 2023 :

	Filières	Montant € tte/ tonne 2011	Montant € tte/ tonne 2012	Montant € tte/ tonne 2013	Montant € tte/ tonne 2014	Montant € tte/ tonne 2015	Montant € tte/ tonne 2016	Montant € tte/ tonne 2017	Montant € tte/ tonne 2018	Montant € tte/ tonne 2019	Montant € tte/ tonne 2020	Montant € tte/ tonne 2021	Montant € tte/ tonne 2022	Montant € tte/ tonne 2023	Comparaison entre 2022 et 2023	
Colonne d'apport volontaire																
Papier	PAPREC à Lansargues	86,83 €	74,50 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	103,00 €	103,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0%
Verre	Verrerie du Languedoc à Vergèze	26,00 €	25,25 €	25,55 €	26,25 €	26,97 €	27,11 €	27,30 €	27,87 €	28,33 €	28,33 €	17,16 €	24,07 €	27,74 €		13%
Après tri, rachat des matériaux																
Acier	PAPREC à Lansargues	164,85 €	226,02 €	198,58 €	157,28 €	108,00 €	100,33 €	100,00 €	130,11 €	91,47 €	60,00 €	171,15 €	173,54 €	132,00 €		-31%
Aluminium	PAPREC à Lansargues	208,00 €	877,55 €	898,71 €	766,81 €	953,89 €	920,94 €	1 038,19 €	713,00 €	629,80 €	568,25 €	633,50 €	Pas de vente	559,35 €		
ELA Tétrabrick	PAPREC à Lansargues	5,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	13,33 €		25%
E.M. Recyclable	PAPREC à Lansargues	105,78 €	70,84 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	85,00 €	60,00 €	38,61 €	89,65 €	98,72 €	28,31 €		-249%
PET clair	PAPREC à Lansargues	506 €	454,35 €	425,92 €	328,87 €	220,98 €	220,00 €	220,00 €	283,00 €	308,01 €	225,00 €	262,50 €	688,08 €	226,23 €		-204%
PET foncé	PAPREC à Lansargues	334,78 €	249,90 €	207,96 €	164,95 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	77,75 €	67,50 €	60,00 €	Pas de vente	Pas de vente	Pas de vente		
PEHD	PAPREC à Lansargues	205 €	290,51 €	270,00 €	282,14 €	261,66 €	217,29 €	140,00 €	202,27 €	216,06 €	170,00 €	71,91 €	Pas de vente	Pas de vente		
Sac Plastique	PAPREC à Lansargues	10 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	Pas de vente	Pas de vente		
Déchetterie																
Ferraille	Aubord Recyclage à Aubord	65 €	110,00 €	90,00 €	97,08 €	88,50 €	114,10 €	137,00 €	128,50 €	130,00 €	130,00 €	202,64 €	91,00 €	104,00 €		13%
Carton	PAPREC à Lansargues	105,78 €	70,84 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	70,00 €	33,46 €	116,77 €	138,50 €	47,38 €		-242%
Batteries	Aubord Recyclage à Aubord	350 €	420,00 €	478,00 €	500,00 €	526,00 €	459,63 €	517,00 €	547,28 €	526,75 €	457,00 €	529,25 €	572,27 €	571,00 €		0%
DEEE	Ecologic				30,00 €	77,77 €	67,43 €	80,38 €	72,51 €	95,84 €	98,78 €	83,06 €	74,02 €	72,64 €		-2%
Eco-Mobilier	PAPREC à LIOUC ou SUEZ				439,71 €	367,27 €	181,28 €	58,19 €	30,00 €	30,00 €	63,16 €	NC	NC	NC		0%
Piles	COREPILE	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -		0%
Pneu	ALIAPUR	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -		0%
Pneu hors Aliapur	COPREC								Payant	Payant	Payant	Payant	Payant	Payant		0%
Pneu avec jante	Régie CCGPSL								Payant Ass. La Cigloise	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		0%
Polystyrène	VEOLIA à Montpellier								- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	Arrêt de la filière	Arrêt de la filière	Arrêt de la filière		0%
Huile alimentaire	COLLECTO LEO à Montpellier								- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	0,05	0,27	0,3		0%

ANNEXE 1 – Liste et population légale 2023 des Communes du Grand Pic Saint Loup

Communes	Population
ASSAS	1 526
BUZIGNARGUES	368
CAUSSE DE LA SELLE	423
CAZEVIEILLE	233
CLARET	1 730
COMBAILLAUX	1 913
FERRIERES LES VERRERIES	48
FONTANES	359
GUZARGUES	510
LAURET	652
LES MATELLES	2 076
LE TRIADOU	647
MAS DE LONDRES	682
MURLES	354
NOTRE DAME DE LODRES	534
PEGAIROLLES DE BUEGES	57
ROUET	68
SAINT ANDRE DE BUEGES	40
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	1 174
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	5 293
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	967
SAINT GELY DU FESC	10 670
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	442
SAINT JEAN DE BUEGES	208
SAINT JEAN DE CORNIES	795
SAINT JEAN DE CUCULLES	521
SAINT MARTIN DE LONDRES	2 817
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	4 989
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	753
SAUTEYRARGUES	436
TEYRAN	4 721
VACQUIERES	747
VAILHAQUES	2 663
VALFLAUNES	789
VIOLS EN LAVAL	216
VIOLS LE FORT	1 271
Total Population	51 693

ANNEXE 2 : Types et jours de collecte par Commune

COMMUNES	Collecte des Ordures Ménagères			
	unité	Type	jour 1	jour 2
ASSAS		C	mardi	vendredi
BUZIGNARGUES		P	lundi	jeudi
CAUSSE DE LA SELLE		C	lundi	jeudi
CAZEVIEILLE		C	mardi	vendredi
CLARET		P	mardi	vendredi
COMBAILLAUX		C	mardi	vendredi
FERRIERES LES VERRERIES		C	mardi	vendredi
FONTANES		C&P	mardi	vendredi
GUZARGUES		C	lundi	jeudi
LAURET		C	mardi	vendredi
LE ROUET		C	lundi	jeudi
LE TRIADOU		P	lundi	jeudi
LES MATELLES		P / C	mardi	jeudi
MAS DE LONDRES		C	mardi	vendredi
MURLES		C	mardi	vendredi
NOTRE DAME DE LONDRES		C	mardi	vendredi
PEGAIROLLES DE BUEGES		C	lundi	jeudi
ST ANDRE DE BUEGES		C	lundi	jeudi
St BAUZILLE DE MONTMEL		P	lundi	jeudi
ST CLEMENT DE RIVIERE		P	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A : jeudi Zone B : vendredi
ST JEAN DE BUEGES		C	lundi	jeudi
STE CROIX DE QUITILLARGUES		P	mardi	vendredi
ST GELY DU FESC		P	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A : jeudi Zone B : vendredi
ST HILAIRE DE BEAUVOIR		P	lundi	jeudi
ST JEAN DE CORNIES		P	lundi	jeudi
ST JEAN DE CUCULLES		C	mardi	vendredi
ST MARTIN DE LONDRES		C	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A : jeudi Zone B : vendredi
ST MATHIEU DE TREVIERS		C	lundi	jeudi
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES		C	lundi	jeudi
SAUTEYRARGUES		C	mardi	vendredi
TEYRAN		P	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A : jeudi Zone B : vendredi
VACQUIERES		C	mardi	vendredi
VAILHAUQUES		P	mardi	vendredi
VALFLAUNES		C	mardi	vendredi
VIOLS LE FORT		P	mardi	vendredi
VIOLS EN LAVAL		C	mardi	vendredi

Collecte Tri sélectif	
Type	jour
P	vendredi
P	mardi
C	vendredi
P	mercredi
P	mercredi
P	jeudi
C	vendredi
P	mardi
P	jeudi
C	mercredi
C	vendredi
P	jeudi
P	lundi
C	vendredi
P	mercredi
C	jeudi
C	vendredi
C	vendredi
P	jeudi
P	Zone 1 : mercredi Zone 2 : vendredi
C	vendredi
P	mardi
P	mercredi
P	mardi
P	mardi
P	jeudi
P	mercredi
P	mercredi
P	vendredi
P	jeudi
P	mercredi
C / P	mardi
P	mercredi
C	mardi
P	jeudi
C	vendredi

- **P** : en porte à porte avec un conteneur Individuel
- **C** : en porte à porte avec un conteneur Collectif